33e ANNÉE (4e SÉRIE) No 16 20 AVRIL 1911

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie
DIRECTEUR

Prix d'abonnement pour tout l'Univers { 15 francs à l'Edition complète. 10 — à l'Edition partielle.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Hte-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. Idéals d'enfants. — II. Ames de lycéens. — III. Statistiques allemandes. — IV. Maisons de correction. — V. Morale indépendante. — VI. M. Lavisse moraliste pour enfants. — VII. M. Henri de Régnier. — VIII. M. Henry Bernstein. — IX. M. de Porto-Riche. — X. M. Jean Guiraud et le P. Lecanuet. — XI. La législation scolaire de la Révolution.

I. — « A quelle personne, que vous connaissez par vos études ou par la conversation, voudriez-vous ressembler ? »

C'est une question que l'on s'amuse parfois à poser aux enfants, en manière de jeu. Elle fut posée, mais sérieusement, comme sujet de devoir ordinaire, aux enfants des écoles chrétiennes de Molenbeck-Saint-Jean. Molenbeck-Saint-Jean est un gros faubourg de Bruxelles, de 1500 campagnards il y a quelques années, aujourd'hui de 70.000 âmes, et qui s'accroît chaque année d'un millier d'arrivants. Près de l'église Saint-Remi se serrent les écoles, où accourent chaque matin environ 1400 enfants, les garçons confiés à des Frères de Saint-Viateur, les filles à des religieuses ou à des maîtresses catholiques.

C'est à ces enfants que fut posée, à la fin de décembre 1909, la question que nous venons de dire. Les maîtres et maîtresses l'avaient écrite au tableau noir : dix minutes étaient données pour répondre ; défense aux enfants de communiquer entre eux. Le P. Roure nous fait part, dans les *Etudes*, des résultats de l'enquête.

Voyons d'abord les garçons. Ce sont fils d'ouvriers, de petits commerçants, d'employés de commerce, de comptables, etc.

Chez les plus jeunes, de neuf à dix ou onze ans, c'est l'idéal familial qui domine, et de beaucoup. La plupart voudraient ressembler à leur père, à leur mère, à bonne-maman, quelquefois à d'autres membres de la famille. C'est sensible surtout au cours gratuit, chez les fils d'ouvriers : la plupart désirent simplement suivre la profession de leur père : ouvrier boulanger, boucher, tailleur, cordonnier, menuisier, maréchal-ferrant, facteur, etc. Ils donnent souvent les raisons de leur choix. Ils veulent ressembler à leur père « parce qu'il est bon, parce qu'il travaille pour nous ;... parce qu'il travaille bien et qu'il a toujours son travail fini ;... parce qu'il est bon et n'est jamais ivre ;... pour son caractère,... sa bonté, sa force, son courage, son agilité. » Un autre : — « Pour les études, je voudrais ressembler à mon père ; pour la conversation, à ma mère ; pour la beauté, à la fille de notre couturière. » — D'autres choisissent un camarade, « parce qu'il est sage,... savant,... parce qu'il a fait de bonnes études. » — Un autre désigne son professeur, « parce qu'il m'instruit, et puis parce qu'il est bon pour moi et qu'il ne me punit pas souvent et il me gronde presque jamais, et *qu'il m'enseigne la religion catholique*. »

Ce zèle pour l'instruction religieuse se retrouve chez plusieurs : — « Je voudrais être curé pour faire le catéchisme aux enfants de la première communion. » — Un autre voudrait ressembler au pape « parce qu'il est infaillible lorsqu'il parle de l'Eglise. »

Chez quelques-uns, un idéal plus exotique : on veut ressembler au roi des Belges, « parce qu'il est catholique, et riche, et bon,» — à l'empereur de Russie, « parce qu'il est catholique, riche et saint.» — Un de ces groupes de petits, de 9 ans 1/2 à 10 ans 1/2, se distingue par des ardeurs belliqueuses : on s'y attache aux gens qui « ont fait beaucoup de batailles, » Napoléon, Jules César, Ambiorix, Monsieur Léopold Ier « parce qu'il a fait beaucoup de batailles, » Magellan « parce qu'il a fait le tour du monde, » Christophe Colomb, Jeanne d'Arc « parce qu'elle est une envoyée de Dieu et qu'elle s'est laissé tuer martyre ; » un autre aspire à être « un major de troupes, parce qu'il est savant et qu'il a droit de commander aux soldats. » Sans doute il faut reconnaître ici, dans ce groupe, l'influence d'un professeur militariste fervent.

Quelques-uns encore, mais en petit nombre à cet âge, montent plus haut, jusqu'au ciel, s'attachent à tel saint « parce qu'il est bon, charitable, qu'il est au ciel, » à Dieu enfin « parce qu'il est infiniment bon, tout-puissant miséricordieux, notre Créateur. »

Cette tendance à chercher un idéal au-delà des limites du cercle familial et des occupations domestiques s'accentue, évidemment, avec les années. Passons aux groupes de garçons plus âgés, onze à quinze ans. Quelques-uns seulement désignent des membres de leur famille : un gentil enfant, du groupe de onze à treize ans, fils d'ouvrier, nous dit pourquoi il veut ressembler à sa mère : « Elle est bonne, pieuse, charitable, elle me fait toujours des bienfaits, elle veut me donner de bonnes leçons, et quand je la dérange, elle ne dit rien : c'est pour cela que je veux l'imiter. » — D'autres ont de la littérature, et nous le font savoir : ils citent César, Clovis, Napoléon, Ambiorix roi des Eburons (qui étaient une peuplade de la Gaule Belgique et furent presque entièrement massacrés dans leur résistance à César), Charlemagne « qui fonda les premières écoles, qui était chrétien, législateur et protecteur des arts, » Léopold II, Mercator « célèbre géographe, » Edison, Victor Hugo, « un savant appelé Racine, » etc. — Beaucoup nomment des saints ; et parmi ces saints celui qui tient le *record*, de beaucoup, est saint Viateur, patron des Frères qui dirigent l'école, et un patron dont le panégyrique avait été prêché devant les enfants, avec grand succès, quinze jours environ avant l'enquête. Avec saint Viateur, les patrons de la jeunesse chrétienne, saint Jean Berchmans, saint Louis de Gonzague, saint Stanislas ; puis saint Joseph, saint Maurice « martyrisé pour la foi, » saint Boniface « patron des Allemands » (ce billet est d'un élève allemand), le curé d'Ars, la Sainte Vierge « la mère de nous tous, » Jésus-Christ, « qui n'a pas commis la moindre faute, qui a fait si tant de bien » : — « Je voudrais lui ressembler à cause de sa sagesse et de son travail et surtout pour sa résignation. Je voudrais aussi lui ressembler pour sa science ; » un enfant de 11 ans 1/2 : « Je veux ressembler à l'Enfant Jésus parce qu'il avait toutes les vertus. »

Chez les fillettes, l'enquête a donné des résultats consolants aussi : l'Enfant Jésus, la Sainte Vierge, saint Louis de Gonzague, etc. Moins de militaires chez elles, moins de conquérants, cela va de soi, moins souvent aussi elles prennent leur idéal dans la famille : les fillettes sont bien plus tôt que les garçons ouvertes aux impressions extérieures : la mémoire joue chez elles un plus grand rôle. Elles s'inspirent volontiers des sermons entendus, des conversations. Elles subissent fortement l'influence du milieu immédiat : beaucoup plus souvent que les garçons, elles prennent pour modèle une de leurs compagnes, très souvent aussi leur maîtresse. Mais c'est toujours par des raisons élevées qu'elles motivent leur choix : telle veut ressembler « à Maman parce qu'elle est bonne et parce qu'elle a beaucoup d'enfants, » telle autre « parce que maman souffre beaucoup avec bonne-maman ; » celles qui choisissent leur maîtresse le font rarement pour son instruction (ce qui est le cas, au contraire, dans les écoles laïques), mais « parce qu'elle est bonne, » « parce qu'elle me gronde quand il faut, » « parce qu'elle me dit : Madeleine, il faut vous corriger, » ou encore « pour avoir un caractère énergique comme elle. »

II. — Chez nous, un de nos publicistes, agrégé de l'Université, M. Robert de Beauplan, a poussé une enquête analogue auprès de la jeunesse universitaire, des adolescents de treize à seize ans qui reçoivent l'éducation dans les lycées et collèges officiels. Il s'est adressé, pour cela, à 600 professeurs environ des classes de seconde et de troisième, les priant de vouloir bien proposer à leurs élèves ce sujet de réflexions : — « Parmi les personnages historiques, ou les personnalités contemporaines, ou les personnes que vous connaissez, dites à qui vous préfèreriez ressembler, et pourquoi. » — Il nous a communiqué le résultat de son enquête dans *Revue Hebdomadaire* du 11 déc. 1909.

Il a recueilli un peu plus de 1.600 réponses, accompagnées en assez grand nombre de renseignements divers donnés par le professeur.

Un premier phénomène préliminaire à constater, c'est que, dans les lycées et collèges de province, la bourgeoisie aisée fournit à l'Université à peine les 2/5 de son contingent : le reste se recrute dans le peuple, fils d'instituteurs, de gendarmes, de paysans, d'employés subalternes, d'épiciers, de bouchers, de cabaretiers, d'ouvriers. De cette multitude où les vocations littéraires ne sont point d'une évidence aveuglante, quelques-uns réussissent ; mais combien vont grossir le bataillon des malheureux qu'une demi-instruction prédestine aux pires désillusions !

Un certain nombre de copies (280) s'attachent au choix, non d'un modèle, mais d'une profession : la carrière militaire obtient 58 voix, dont 12 vont à la marine, ce qui n'exclut pas toujours la couardise : l'un a peur de se noyer, de faire naufrage ; l'autre aime les galons, le prestige, les avantages du métier militaire, mais à condition qu'il n'y ait pas de guerre... — 37 voix vont à la médecine ; une quinzaine au commerce ; une dizaine au fonctionnarisme : — « On a du pain sur la planche... rien n'est plus agréable qu'une petite vie tranquille... » ; on rêve d'être députés « pour gagner 15.000 fr. par an et pour se créer de bonnes connaissances : on ne se donne aucun mal et on peut passer une existence heureuse... Voyages à prix gratuit... fêtes gratuitement... bonne chère tous les jours... un des meilleurs métiers. »

A ceux qui reprochent à l'éducation classique de multiplier de façon anormale les vocations littéraires, l'enquête enlève toute chance d'étayer leur critique par la statistique ; 6 élèves seulement

disent sentir en eux le démon poétique ! — 4 vont à l'archéologie ; 2 à la peinture ; un au théâtre [1].

Par contre, ils sont plus de 50 à dire les charmes de l'agriculture. Réminiscences de Théocrite ou de Virgile, pensera-t-on ?... Pas toujours, certainement : témoin cette copie, qui n'est pas d'un Virgilien ! « J'aime allez (respectons cette orthographe !) comme tous les agriculteurs au foire pour en rapporter le prix des marchandises qui sont à vendre et, en hiver, j'aime bien aussi me lever le matin pour soigné les bêtes, les nettoyés, leur donner à manger et les faire boire. Et au printemps quand l'on lâche au prés les vaches et qu'il faut beaucoup courir, cela me plait encore plus. » Ce que ce jeune homme doit bâiller sur Virgile ou sur Racine !

D'autres n'ont que des idéals très vagues, d'intelligence, de courage, de bonté, de travail. — Plusieurs sont insignifiants ou puérils : on prendra pour modèle tel camarade, Charles « qui prête toujours sa gomme, » Gaston « parce qu'il m'emmène toujours promener avec lui » et que chemin faisant on s'égaie de remarquer toutes sortes de choses, « surtout sur les chapeaux des dames. » — Ailleurs, tendances déjà très prononcées vers l'anticléricalisme, vers l'antijésuitisme, vers l'irréligion.

A ceux (ils sont 600) qui incarnent leur idéal dans un nom propre historique, l'antiquité classique n'a fourni que 34 exemples, Socrate, Orphée, Epicure, Démosthène, Cicéron, César, Horace, Virgile, Auguste, etc. D'autres choisissent parmi les auteurs de nos trois grands siècles classiques, sans motiver de façon très personnelle leur vote, se bornant en général à démarquer plus ou moins copieusement les manuels de littérature. Les romantiques récoltent quantité de suffrages ; puis, Flaubert, Zola (qui a trois voix, dont deux sont d'élèves juifs), Daudet, Rostand, Loti, Tolstoï. Quelques Figaro, Robinson Crusoë, d'Artagnan, Oberlé, Gaudissart I[er] « type du voyageur de commerce » ou Gaudissart II « type du commis de magasin ». Douze Henri IV, quinze Colbert, un Louis XIV, un Charlemagne ; quinze Washington, dix Franklin, mais quelques rares voix isolées aux artisans de la Révolution, Mirabeau, Danton, Bara, etc. ; de nombreux suffrages à Napoléon et aux généraux de la Révolution et de l'Empire. — On vote aussi pour quelques inventeurs célèbres, Gutenberg, Galilée, Papin, Palissy, Lavoisier, David, Arago, etc. ; Pasteur tient la tête avec 156 voix. — M. Fallières ne recueille pas une voix (alors que les petits Belges désiraient si fort, tout à l'heure, ressembler à Léopold II).

Tout cela est assez peu intéressant, fort peu révélateur de jeunesse d'âme. Aussi la conclusion de M. R. de Beauplan est-elle mélancolique :

Parmi cette abondance de goûts et de vœux librement exprimés, on ne découvre pour ainsi dire nulle part une aspiration généreuse, un sentiment d'altruisme désintéressé ; plusieurs, sans doute, aspirent à devenir semblables à tel ou tel héros qui rendit service à l'humanité, mais on peut se demander si c'est sa vertu, ou sa réputation qui les séduit. Aucun, par contre, ne se propose de se dévouer silencieusement, obscurément, pour la beauté du dévouement lui-même. Dans cette nomenclature de tous les idéals, nulle trace d'idéalisme. Et pourtant, à ces jeunes gens, on prodigue les cours de morale, on prêche la doctrine officielle de la solidarité. *Cet enseignement ferait-il banqueroute ?* — Du moins on est obligé d'invoquer toutes les excuses et de se rappeler que la jeunesse est légère, insoucieuse, mais qu'elle vaut mieux au fond qu'elle ne le paraît.

Dans un ordre d'idées différent, on constatera que, s'il existe un *esprit primaire* dont la persistance se révèle chez tous ceux qui ont traversé l'école, qui ne s'abolit jamais chez eux, en dépit des cultures ultérieures et dont les signes s'imposent à l'observation la plus superficielle, — il n'en va pas de même de l'enseignement secondaire. A moins qu'on ne veuille précisément nommer *esprit secondaire* un certain esprit critique qui n'accorde point aux idées une valeur indiscutable et absolue, qui ne s'efforce pas de façonner toutes les intelligences sur le même moule, qui attend davantage du jugement personnel que de la fidélité à des principes appris, et qui est assez souple pour s'accommoder de toutes les originalités.

Une autre remarque s'impose, sur la décadence de l'éducation dite « classique » : l'antiquité, qui si longtemps fut la maîtresse unique des esprits, laisse aujourd'hui indifférents la presque totalité des collégiens. La plupart l'ignorent, et les quelques-uns qui en parlent ne la sentent point : ils répètent sans conviction une leçon apprise. Il en va de même pour nos grands siècles : le nombre des réponses qui exaltent Molière, Racine ou Corneille ne doit pas ici faire illusion ; nulle sincérité ne s'y exprime ; l'élève a cru qu'on lui demandait de choisir parmi les auteurs expliqués en classe ; ou bien il s'est débarrassé avec désinvolture de la question posée en copiant une page ou deux dans ses manuels d'études.

En même temps que le *classicisme*, disparaît progressivement de la génération actuelle le goût littéraire. La vieille « rhétorique » dont on s'est tant moqué est morte, mais elle a emporté avec elle des soucis d'élégance et même de correction qui avaient

[1] M. R. de Beauplan cite un certain nombre des développements donnés par ses correspondants. Ils ne sont vraiment pas intéressants et révèlent une triste vulgarité d'âme. — Même la petite page où un futur dentiste nous apprend l'éclosion de sa vocation et que l'on nous donne comme « le chef-d'œuvre » de toute cette copie, fait peine sous la plume d'un adolescent :

« Dès mon jeune âge, ma vocation se manifesta. Ainsi je me rappelle que vers sept ans j'allai avec ma mère chez un dentiste pour me faire soigner les dents. Mon cœur battait bien fort, mais le dentiste apaisa si bien par des exhortations mes inquiétudes, que je lui livrai ma tête tout à fait tranquillisé. Je ne ressentis aucune douleur. Je sortis ravi et enthousiasmé, tant à la vue du luxe que j'avais rencontré chez ce dentiste, qu'à la vue des instruments. Dans la rue, je dis à ma mère : — Maman ! je serai dentiste plus tard ! — Depuis, mon inclination pour cette carrière n'a fait que s'accroître. Vous serez peut-être étonné du choix de ma profession : je me contenterai de vous dire qu'elle est d'abord très lucrative. On ne travaille jamais pour les beaux yeux du roi de Prusse. Il faut avoir le porte-monnaie à la main, et souvent bien garni, quand on va chez le dentiste ! Ensuite, on est entièrement libre. . On n'est pas dérangé la nuit comme le médecin... Aucuns frais de déplacement. Vous me direz peut être qu'il faut beaucoup d'instruments et que cela coûte cher, mais je ferai savoir qu'ils sont inusables. Ce sera aussi pour moi un plaisir de faire sauter les dents. Mes malades ne souffriront pas longtemps, car je suis vif, un peu trop même, mais que voulez-vous ? Ce n'est pas ma faute ! Vous me trouvez peut-être barbare : non, non ! détrompez-vous. Je suis au contraire sensible, et c'est pourquoi je choisis cette position pour soulager les souffrances du genre humain. »

leur prix. On n'est plus sensible, aujourd'hui, dans les classes, à la pureté de la forme : une langue vulgaire, impropre, fautive, cacophonique, est la seule que les élèves écrivent : langue qui suffit, à la rigueur, aux besoins du commerce ou de la vie pratique, mais qui n'a rien de commun avec la littérature...

Mais ces dernières lignes déjà dépassent la portée de l'enquête instituée et amorcent la question si âprement agitée depuis un an sous les rubriques de vieille et de nouvelle Sorbonne.

III. — Une bonne Revue allemande de pédagogie catholique, *Monatsblätter für den Kathol. Religionsunterricht an höheren Lehranstalten* (Cologne, Bachem), au cours de graves études sur l'éducation sexuelle dans les classes supérieures des gymnases (janvier, fév., mars 1911), donne quelques chiffres de statistique, empruntés à un travail du docteur Meirowsky, ex-interne de la Clinique de l'Université de Breslau (Silésie).

D'après ce docteur, la passion onanistique sévit sur environ les deux tiers de cette jeunesse : un tiers seulement en reste épargné (une enquête poursuivie en Russie donne des chiffres analogues, 60 0/0 ; à Budapest, 96,7 0/0 ; le célèbre hygiéniste Cohn va jusqu'à 99 0/0). C'est au cours de la 13e année que le mal commence à faire ses ravages ; la courbe monte jusqu'à la 16e année, pour redescendre ensuite lentement. — Mais alors c'est un autre fléau qui se déclare : la fornication. Tandis que de 13 à 15 ans le nombre des écoliers souillés *cum mulieribus* est très faible, la courbe ne cesse de monter dans les années suivantes, pour atteindre son point culminant à 20 ans. Dans un peu moins de la moitié de ces cas de fornication, le premier pas a été fait sans qu'il y ait eu besoin d'excitation venue du dehors ; dans la majorité des cas, il y a eu un séducteur (tantôt un camarade plus précoce, tantôt une fille de service). Dans les classes supérieures de nos gymnases, dit le docteur, environ 20 0/0 des élèves ont des rapports de ce genre (se rappeler, à ce propos, qu'il n'y a pas d'internats dans les gymnases ; tous les enfants sont externes : ce qui les expose à des sollicitations d'un autre genre, et tout autrement perverses : ce ne sont pas seulement des filles qui attendent les adolescents à la sortie de la classe, ce sont des hommes, et qui se choisissent des victimes parmi de très jeunes enfants. Le docteur Meirowsky n'a pas poussé son enquête sur ce point spécial ; mais le mal, m'a-t-on dit, est grand, et très grand, dans certaines grandes villes, même catholiques comme Munich. On entend souvent, en Bavière, les curés de campagne parler de Munich avec horreur : ils exagèrent sans doute, comme font nos confrères de France quand ils parlent de Paris. Mais il est certain que Munich est une ville formidablement outillée pour tous les plaisirs mondains [1]. Nous ne savons pas si elle est aussi féconde en ressources de salut que l'est Paris : à Paris il est très facile de se perdre si on en a le goût ; mais il est très facile aussi, plus facile qu'en bien d'autres lieux, de s'y sauver, d'y mener une vie chrétienne et pieuse. Les jeunes filles, de Bretagne ou d'ailleurs, qui s'y perdent, s'y perdent parce qu'elles le veulent bien ou parce qu'elles ont négligé ou dédaigné de prendre les moyens de sanctification mis par la Providence à leur disposition dans la grand' ville).

IV. — A propos des projets de tribunaux pour enfants, M. Paul Mimande nous reparle (*Revue Bleue*, 12 et 19 nov. 1910) de la criminalité juvénile : 31.441 délits en 1905, représentant en majorité des attentats qualifiés crimes, tels que cambriolages, meurtres, viols, parricides, incendies : de 16 à 21 ans, la proportion des malfaiteurs ayant commis des assassinats ou tentatives d'assassinat est de 4,20 0/0, tandis que, de 21 ans jusqu'à la fin de la vie, elle n'est que de 2 0/0.

Causes : 1o l'alcoolisme : non pas seulement l'alcoolisme des jeunes criminels, mais celui d'abord des parents. Il y a concomitance entre le brusque accroissement de la criminalité juvénile et le moment où la loi de 1880 sur la liberté d'ouvrir des débits de boissons atteignit un recul de quinze ans. Cette loi a eu pour effet un énorme développement de la consommation de l'alcool en France (depuis 1881, cette consommation a passé, chez nous, de 2 litres 4 par tête à 8.7, tandis qu'en Norvège elle est tombée de 16 litres à 3.1, en Suède de 22 litres à 7.3, en Suisse de 9.2 à 4.9). Or, la courbe de la criminalité générale suit un schéma indentique à celui de cette consommation. Tout enfant né de parents alcooliques est frappé d'une tare congénitale et est candidat à la tuberculose, à la névrose, — et à la perversion : le jour où vient s'ajouter à ces éléments de dégénérescence une intoxication volontaire, il est, pour employer l'expression des juristes, *en état dangereux*. A l'effet de choc en retour du « bistro » sur la qualité de sa procréation, s'ajoute l'effet direct du même « bistro » sur sa santé physique et morale déjà altérée : le cabaret est « une académie de paresse et de libertinage. »

A l'alcoolisme ajoutez : 2o « la régression des doctrines idéalistes et spiritualistes » (à la *Revue Bleue* on n'oserait préciser davantage), régression « de la foi patriotique, des enthousiasmes désin-

[1] M. Jules Huret, journaliste français, dans le dernier volume qu'il a publié (cette année même) sur l'Allemagne (*La Bavière et la Saxe*), donne plus de cent pages à Munich. Beaucoup des détails dont il fait son livre sont exacts, mais fort incomplets, et risqueront par là-même de laisser de Munich une idée caricaturale. — M. J. Huret a l'œil exercé à voir les détails matériels, la physionomie matérielle des choses (et c'est ce qui a fait le mérite de ses précédentes études sur les grands centres industriels de l'Allemagne du Nord) ; mais nous ne croyons pas qu'il ait ce qu'il faut pour comprendre l'âme bavaroise qui, chez le bon peuple des campagnes, aussi bien en Franconie qu'en Haute-Bavière ou dans le *Bayrischer Wald*, est charmante.

téressés et nobles, la ruée brutale du matérialisme, du positivisme grossier, qui se concrètent en appétit de jouissances; » — 3° « la publicité donnée sous toutes les formes, notamment par l'image, à la pornographie la plus basse et à l'affreux cabotinage de cours d'assises. »

Les causes ainsi connues, la thérapeutique est aisée à déduire : abrogation de la loi de 1880; interdiction de la fabrique et de la vente de certaines boissons, fermeture des assommoirs; — réintégration des « doctrines spiritualistes » dans l'éducation; — chasse aux dessins obscènes, aux images suggestives, aux portraits d'assassins; interdiction de rendre compte, autrement que par des notes sans commentaires, des procès criminels...

Mais vous n'imaginez pas, chez un ministre ou un parlementaire d'aujourd'hui, l'audace de toucher au mastroquet, le grand électeur, — ou au principe sacro-saint de l'école laïque et de tout l'anti-spiritualisme que l'on entend sous ce mot de laïcité, — ou à la liberté de la presse!

Il fallait pourtant bien se donner l'air de faire quelque chose! L'Etat s'est dit : — « Je ferai de l'*éducation réformatrice*... Pour que cette éducation que je prétends instituer produise les fruits que j'en espère, il faut que j'aie le temps d'agir sur mes sujets — mes mauvais sujets, — par conséquent de les garder dans mes geôles spéciales, de les soustraire au châtiment judiciaire qui les enverrait pêle-mêle dans le troupeau des condamnés de droit commun. »

Et c'est sur ce beau raisonnement qu'on fit la loi de 1906 qui reporte à 18 ans l'âge de la minorité légale et à 21 ans l'âge jusqu'auquel on peut maintenir les jeunes gens dans une maison de correction.

Résultat : on a prétendu éviter à ces adolescents la contagion des prisons de droit commun, et c'est une contagion nouvelle que l'on impose aux enfants des maisons de correction! Ecoutez les rapports :

Les jeunes gens qui arrivent maintenant ayant plus de 18 ans, écrit le directeur de Sainte-Foy (rapport du 11 sept. 1907), font courir aux autres jeunes détenus de graves dangers au point de vue moral... Non seulement nous n'avons à peu près rien obtenu d'eux, mais encore ils ont entravé nos efforts pour ramener les autres pupilles dans la bonne voie, en ont détourné quelques-uns et sont un sérieux obstacle aux progrès du plus grand nombre. Evidemment notre régime très paternel ne leur convient pas; *un autre plus rigoureux est nécessaire pour eux*, il faudrait qu'ils fussent séparés des autres plus jeunes...

(Rapport de 1908 au Ministre de l'Intérieur) :... Directement et indirectement, ils exercent une influence sur leurs camarades... Cette question des évasions est la *conséquence de l'arrivée dans notre maison de nombreux mineurs de 18 ans*, qui nous sont envoyés par application de la loi du 12 avril 1906.

(Rapport du directeur de Mettray, octob. 1907) : Les pupilles originaires de Paris et *surtout les grands garçons de 16 à 18 ans que nous recevons maintenant*, s'habituent difficilement à la discipline qu'ils sont obligés de suivre à la colonie. Ils regrettent, pour la plupart, l'existence qu'ils menaient dans la capitale. Ils cherchent donc, par l'évasion, les moyens de reprendre cette existence...

(Mêmes constatations chez les filles mineures : lettre de la directrice de la Solitude de Nazareth) : L'influence des pupilles susnommées étant on ne peut plus préjudiciable au bon ordre, et, d'autre part, l'établissement n'ayant pas à sa disposition les moyens de correction nécessaires, je vous serais obligée de vouloir bien procéder à leur transférement, désirant dégager toute responsabilité à leur égard.

Voilà ce que l'Etat sait faire. Que veut-on qu'il fasse davantage, avec ses doctrines? Une maison de correction, une maison « d'éducation correctionnelle! » — Mais, conclut M. Paul Mimande, « ce qu'elle reçoit taré, elle le rend pourri! On croit rêver quand on entend donner un tel régime de contamination comme un régime défensif... L'Etat philanthrope et sociologue vaut l'Etat industriel et commerçant. » On nous parle maintenant d'instituer des tribunaux spéciaux pour enfants, comme si des formes nouvelles de répression pouvaient suppléer à la lacune de l'éducation! [1].

[1] Des initiatives privées réussissent à opérer quelques sauvetages, mais qui ne peuvent être que l'exception et qui, eux non plus, ne réparent que très incomplètement la lacune originelle. Il y a, par exemple, le *Patronage de l'enfance et de l'adolescence*, fondé sur le principe de la « liberté surveillée (ce que les Américains, chez qui ce système a pris naissance, appellent *probations* ou mise à l'épreuve). — Le directeur-fondateur en est Me H. Rollet. Il assiste, tous les lundis, lui ou l'un de ses associés, à ces audiences hebdomadaires dites « audiences des enfants » qui se tiennent régulièrement à la 8e Chambre correctionnelle du Palais de Justice. Là, il réclame les enfants qui lui paraissent le mieux disposés à reprendre le droit chemin; il demande au tribunal qu'on veuille bien lui en confier la garde jusqu'à leur majorité. Le tribunal accorde avec bonheur. Alors on amène l'enfant au siège de l'Œuvre, et on l'y garde jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé une place où il puisse gagner honorablement sa vie et se créer une situation. Cette place trouvée, l'enfant n'est pas abandonné : on le suit, on le rappelle chaque mois pour voir où il en est, pour le réconforter ou l'encourager. — Du 10 février 1906 au 20 mars 1909, cette Société a soumis ainsi 369 enfants à son régime de liberté surveillée : 5 sont morts, 3 sont à l'hôpital. Sur les 361 autres, 80 ont été placés à la campagne et s'y conduisent bien; 22, après une période satisfaisante, se sont engagés dans l'armée ou la marine; 98 sont devenus de bons citoyens; 50 sont hésitants et nécessitent une surveillance suivie; 24 ont été remis à l'Assistance publique après essais infructueux; 28 ont disparu; 59 ont commis un nouveau délit : — soit, échec pour 111; succès, ou orientation heureuse, pour 250; — soit, 23 0/0 d'échecs.

Sur les tribunaux pour enfants, et sur le fonctionnement du système de la liberté surveillée dans les pays de langue anglaise, voir un article documenté de M. Julhiet dans *Correspondant* du 10 février 1911.

Un aumônier de prison allemand. M. Ambos, nous donnait l'autre jour *(Pastor bonus*, Trèves, mars 1911) des notes tout apostoliques sur le ton que doit prendre la prédication devant ces auditoires formés des rebuts de la société. Il inscrit en tête de son travail le mot de saint Paul : *Prædica verbum... in omni patientia et doctrina :* les instruire d'abord! ils sont ignorants, et ils ont la tête farcie d'illusions et d'inconsciences; mais y mettre une patience infinie, et plus de délicatesse encore qu'avec des pécheurs ordinaires. A eux aussi s'applique le proverbe : « Ne pas parler de corde dans la maison d'un pendu! » — Et M. Ambos pose finement cette question à ses lecteurs : « Comment prenez-vous la chose, quand un prédicateur de retraite pastorale vous interpelle sur un ton peut-être moins doux qu'il ne faudrait?... Ce que vous ne voulez pas que l'on vous fasse, ne le faites pas à autrui. » C'est là une comparaison inédite, et à laquelle on ne s'attendait pas, mais qui n'en a que plus de saveur.

V. — L'apport du christianisme, et, de façon générale, de la révélation surnaturelle dans l'éducation morale de l'humanité, est un des motifs apologétiques qui ont le plus frappé non pas seulement des esprits déjà d'avance spiritualistes comme Brunetière, Paul Bourget, le vicomte de Vogüé, Jules Lemaître, et tant d'autres que cette considération même a orientés vers la foi, mais des gens comme Taine ou Alexandre Dumas ou Auguste Comte, etc.

C'est un point de vue qui échappe à M. le pasteur Charles Wagner (auteur de recueils d'homélies que certains parmi nous ont eu le tort de vanter, sur la foi des réclames). M. Wagner donnait le 11 nov. 1910 une conférence (reproduite *Revue Bleue*, 3 et 10 déc.) sur l'Enseignement moral en France, à la Société *La Morale de la Nature*. Il faut dire que cette Société, dont le titre est déjà suffisamment clair, a pour but de propager le principe suivant : — « Le Bien est tout ce qui contribue à l'accroissement de la vie, physique, intellectuelle, morale chez nous et chez les autres. Le Mal est tout ce qui amoindrit la vie et entrave son épanouissement harmonieux. »

M. Wagner ne voit pas si la religion a enrichi le patrimoine moral de l'humanité. Ou, si elle l'a enrichi, il ne voit pas de quoi. Et c'est un point de vue, en tout cas, dont il faut faire abstraction pour se tenir simplement au culte de l'humanité :

Quand on parle des sources de l'enseignement moral, on est, dans ce pays, immédiatement conduit devant la grosse question de la morale religieuse et de la morale laïque, qu'on appelle aussi morale indépendante. Pour ma part, j'estime que cette question est très mal posée, et par conséquent insoluble. Il n'est au pouvoir de personne de *séparer dans le patrimoine de l'humanité les éléments fournis par les esprits religieux et ceux apportés par les esprits dits positifs et appliqués aux conditions ordinaires de la vie humaine sans vouloir remonter plus haut.*

Le travail moral de l'humanité se présente à nous comme un *bloc compact.* Dans sa constitution, se trouvent solidement entrelacés ou plutôt fondus d'une manière indissoluble les résultats des expériences du passé. Quelle entreprise *chimérique* de faire la part de ceux qui levaient leurs regards vers les choses éternelles et de ceux qui ont voulu délibérément donner pour limites à leurs aspirations la vie présente !...

Et l'on s'arrête sur ce sophisme :

Evidemment, il n'a pas été créé un monde spécial, une psychologie spéciale, une nature spéciale pour gens religieux et pour gens qui veulent simplement considérer la vie dans ce qu'elle leur offre de pratiquement tangible. Ne sont-ils pas tous devant le même problème ?

Oui, ils sont tous devant le même problème ; et c'est pourquoi le Fondateur de l'Eglise a voulu que son œuvre fût catholique, et l'a imposée à tous. Ceci, ce n'est plus M. Wagner qui parle ; il poursuit au contraire :

Le sujet envisagé de cette façon détermine immédiatement l'esprit de l'enseignement moral et ses sources. Ces sources sont les mêmes pour tout le monde ; mais les hommes religieux s'y appliquent d'une façon, les autres d'une façon différente. *Les sources de l'enseignement moral sont les nécessités fondamentales de la vie,* et de la nature humaine devant lesquelles nous sommes tous placés, quelles que soient notre orientation et notre tradition. De tels faits seraient salutaires à méditer, dans ce pays, divisé par des passions religieuses et antireligieuses. Il n'y aurait pour nous rien de meilleur à faire que de donner à l'enseignement moral une base humaine : *Il faut enseigner l'humanité* (c'est M. W. qui souligne) ; il faut enseigner à l'enfant les conditions dans lesquelles l'action humaine peut et doit s'exercer.

On a dans ces lignes la conception moderniste de la morale, formulée par un protestant : point d'hétéronomie ; tout doit être autonome chez nous [1].

VI. — A M. le pasteur Wagner fait écho M. Lavisse, de l'Académie française, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure, directeur de la fameuse *Histoire de France,* dans ce petit couplet :

Seulement, écoutez-moi bien. Il y a des hommes qui ont renoncé aux religions après réflexion, quelquefois après des luttes cruelles, par impossibilité de continuer à croire ; ce qui n'empêche point de vivre *aussi honnêtement que devant, et avec plus de mérite,* puisqu'ils ne sont plus retenus par une crainte, ni séduits par une espérance.

M. Lavisse faisait cette belle remarque devant les enfants des écoles primaires de sa bourgade du Nouvion-en-Thiérache, le 16 août 1907. Chaque année il adresse ainsi la parole à ces enfants, à l'occasion de la distribution des prix. Chaque année il traite ainsi un sujet très laïque, et dans l'esprit le plus laïque. Chaque année sa petite homélie est publiée dans les journaux de Paris et fait ainsi le tour du monde : c'est une manière d'Encyclique à l'adresse des primaires. Il a résumé en deux brochures, — 4 discours par brochure, — les discours prononcés de la sorte, de 1903 à 1910. On y pourra goûter la quintessence de l'esprit rationaliste. C'est bien dit, en langage distingué, sans éclats de voix, sans mots grossiers : ce n'est pas un style de député, ni de journaliste. C'est un style d'académicien. Ce n'en est que plus perfide. Des enfants imprégnés de cet esprit-là doivent être singulièrement fermés à l'enseignement religieux, quoique M. Lavisse leur dise (discours sur l'école laïque, 15 août 1903, p. 16) : — « Les écoliers ont leurs heures laïques et leurs heures religieuses. Aucun trouble n'est introduit dans leur existence. L'école n'est jamais bien loin de l'église. » Non, aucun trouble en effet ; les préoccupations religieuses et les éveils de la conscience à l'église n'exerceraient guère de vertu troublante sur des enfants mis toute l'année à ce régime-là.

Il faut une école laïque, parce que « vous connaissez les crimes commis au nom de la religion par des catholiques et des protestants. Les protestants, où ils étaient les plus forts, pratiquaient l'intolérance tout comme les catholiques. » —

[1] Nous donnons de temps à autre ici des spécimens de ce que devient la morale quand elle est manipulée par la « raison » humaine toute seule. Voir un relevé de ces belles choses, *Ami* 1908, p. 482-485.

Voilà un « *tout comme* » qui vaut son poids d'or : ce sont les catholiques qui ont commencé ! qui ont donné le mauvais exemple à ces pauvres protestants ! c'est l'agneau qui a troublé l'eau du loup !

« Ces temps passés étaient barbares. Mes enfants, il y a plus de sagesse, plus de bonté, plus d'humanité dans vos petites têtes et dans vos jeunes cœurs qu'il n'y en avait chez les rois et les peuples du temps passé » : tout cela parce qu'ils sont « laïques ! »

A qui doivent-ils d'être laïques ? — « Le XVIII^e siècle garde l'honneur d'avoir retrouvé, avec les religions diverses et ennemies, l'Humanité avec tous ses droits, et de proclamer l'absolue liberté de la conscience humaine. En conséquence, la Révolution française prononça le divorce entre l'Etat et la Religion, dont l'union était devenue malfaisante... Alors et nécessairement l'Ecole laïque vint au monde. Elle est la fille de la Révolution française. » Digne fille.

Et rappelant je ne sais quel couplet qu'il dit être d'origine cléricale : « A la laïque — On a des coliques ; — Chez les bonnes sœurs — On a des douceurs, » il commente : « Ces douceurs seraient l'avant-goût de celles du paradis, et les coliques, le prélude des tourments de l'enfer, *à vous réservés*, mes pauvres petits » : quelle ironie dans ces derniers mots, discrète mais perfide, contre la prédication catholique de l'enfer !

Plusieurs calomnies, poursuit-il, trop souvent déversées du haut des chaires d'église, tombent sur l'école publique.

Ecole sans morale, dit-on ! Mais ceci est un mensonge. Vos maîtres vous enseignent *la morale comme l'humanité l'a faite, tantôt contre les religions, tantôt avec leur aide*. Cette morale est celle des sages antiques, fécondée par l'esprit fraternel et démocratique de l'Evangile, par l'expérience progressive de l'humanité, par les seniments partout éveillés aujourd'hui, de solidarité et de justice sociales.

Un article de morale que l'humanité a fait évidemment « contre » les religions (discours du 15 août 1910, p. 52) :

Tenez, voici quelques mots pris dans votre programme de morale : *tolérance, respect de la croyance d'autrui*. Cela fait trente-cinq lettres en tout. Pour qu'on ait pu les écrire, ces lettres-là, il a fallu que des martyrs mourussent par milliers dans des supplices et que le sang coulât en fleuves sur des champs de bataille, jusqu'au jour où la raison humaine s'aperçut — elle s'en est aperçue en France d'abord — que la conscience a droit à la liberté, et que cette liberté, la plus précieuse de toutes, est une des conditions nécessaires de la paix entre les hommes.

Ces « martyrs, » ce ne sont pas les martyrs chrétiens (autrement, ce n'est pas de *milliers*, mais de *millions* que M. Lavisse eût parlé), mais ceux que l'on présente comme victimes de l'intolérance de l'Eglise. Et pas un des petits auditeurs du grand académicien ne l'a soupçonné de vouloir rendre un hommage aux martyrs chrétiens.

Voyez-vous, le juge entre les opinions contraires, il faut que ce soit la liberté. Tout l'avenir de la France est dans la liberté. (Disc. du 16 août 1907, p. 15).

Notre peuple n'a pas encore pris toutes les mœurs de la liberté, ce qui n'est pas étonnant ; il porte en lui les souvenirs et les marques de sa longue éducation monarchique, et un demi-siècle ne suffit pas pour créer des mœurs nouvelles ; mais on voit à de certains signes que la nécessaire évolution est commencée. (Disc. du 15 août 1910, p. 57).

Ces signes sont « certains » en effet ; et l'effroyable progression de la criminalité juvénile frappe tous les yeux. Ce n'est pas avec la morale de M. Lavisse que l'on disciplinera toutes ces libertés démuselées. Quand on entend de pareilles insanités tomber des lèvres d'un maître d'école quelconque, on hausse les épaules devant cette imbécillité de primaire. Mais voir un esprit de la taille de M. Lavisse se ravaler à ce point, c'est un des plus répugnants spectacles qu'offre l'Université d'aujourd'hui.

VII. — De M. Henri de Régnier, un des nouveaux élus de l'Académie française, nous avons dit quelques mots en 1905, p. 490, et en 1908, p. 394. C'est un de nos écrivains les plus sensuels, les plus lubriques si l'on veut. C'est là malheureusement, de son talent qui est grand, le côté qui frappe d'abord le plus [1].

Il y aurait à étudier sa technique : il a été un des virtuoses du vers libre et de la prose assonancée. Mais ce ne sont pas là choses qui vaillent de nous retenir longtemps ici.

D'idées philosophiques il n'y a pas trace chez lui. Il ne connaît, en fait de vérité, que sa vision individuelle. Il n'a que faire d'une vérité universelle, d'un goût commun. Un subjectivisme absolu est toute son esthétique. Son ami Remy de Gourmont en a formulé le principe : — « Une vérité nouvelle est entrée récemment dans la littérature et dans l'art ; et c'est une vérité toute métaphysique et vraiment neuve puisqu'elle n'avait pas encore servi dans l'ordre esthétique. Par rapport à l'homme, sujet pensant, le monde, tout ce qui est extérieur à moi, n'existe que selon l'idée qu'il s'en fait. Autrement dit, le monde est une représentation. Je ne vois pas ce qui est. Ce qui est, c'est ce que je vois. »

Que voit-il donc ? Quelle représentation se fait-il du monde ?

Trois mots reviennent au bout de son vers avec une fréquence étonnante, trois mots qui

[1] Voir, sur ce nouvel académicien, articles de M. André Bremond (dans *Etudes* du 20 février 1911), et surtout de M. Pierre Hervelin (dans *Revue Française* du 26 février). On sera heureux de lire, plus bas, ce que nous citons de M. Hervelin. Ce sont des pages qui font honneur à une Revue et qui consolent de l'amoralisme où se tiennent, sous prétexte de libéralisme et de réserve de bon ton, non pas seulement les *Annales politiques et littéraires*, mais même des organes de qui l'on attendrait une autre franchise d'attitude.

H. de Régnier est né en 1864, à Honfleur, d'un père inspecteur des douanes ; études secondaires à Stanislas ; études de droit ensuite ; voué un instant à la diplomatie, mais rêve de littérature et débute en 1885 au journal *Lutèce*, dont la salle de rédaction fut le berceau de l'école des symbolistes (Mallarmé, R. de Gourmont, etc.).

sont étrangement révélateurs de son âme : *or, mort, nu.*

Or : il est le poète somptueux entre tous ; — *mort :* il est le poète mélancolique qui voit partout la mort sous la vie ; — *nu :* il est le poète sensuel dont la contemplation ne se repose que sur la nudité.

La splendeur du monde l'a ébloui. Mais toute cette splendeur n'est qu'apparitions fugitives, évanouies aussitôt qu'écloses. La matière est éternelle ; mais elle se transforme sans cesse. Tout n'est qu'un perpétuel écoulement, une mort universelle qui aboutit à un universel recommencement. La mort et la vie s'embrassent et renaissent sans fin l'une de l'autre. Et l'homme n'a point une destinée différente de ce qui l'entoure. Il n'apparaît un instant à la lumière que pour s'enfoncer bientôt dans la nuit sans réveil. Bien plus, la multitude d'instants qui composent ce que l'on appelle sa vie, n'ont rien d'une vie, rien d'une série continue, ne sont pas reliés entre eux sur la trame d'un fonds permanent. Ce qu'on appelle la vie n'est qu'une addition de phénomènes, une succession d'états de conscience, comme disait Taine. Chacun de ces instants naît, se montre au jour, puis disparaît. Au moment que je le contemple pour le fixer, il n'est déjà plus, il n'en reste que le souvenir. L'homme que je crois être, je ne le suis pas, je l'ai été, il ne m'en reste qu'une image impalpable.

Ce n'est point là une philosophie gaie. Aussi l'œuvre de M. H. de Régnier est-elle l'une des plus mélancoliques et des plus déprimantes qui soient. D'autres (comme ceux que l'on a dits tout à l'heure, M. Lavisse, M. Wagner, etc.), à défaut de Dieu, voient au moins ou se donnent l'illusion de voir l'humanité, de travailler pour l'humanité. M. H. de Régnier ne voit ni l'humanité ni Dieu. — Que lui reste-t-il ? La chair...

Il a la hantise de la chair. Il cherche l'obscénité pour l'obscénité. Il la cisèle d'ailleurs en formes rares, il l'exprime en termes galants ; elle n'en est que plus répugnante. Zola, quand il lance ses grossièretés, a conscience de dire une horreur, il sait qu'il est ordurier et qu'il veut l'être. Même cette conscience-là semble manquer à M. H. de Régnier. D'autres, comme Mme Henri de Régnier (écrivain qui signe Gérard d'Houville et qui est fille du poète José-Maria de Heredia), comme Pierre Louys son beau-frère (époux d'une autre fille de Heredia), comme le Belge Maeterlinck, etc., sont peut être aussi inconscients que lui dans l'obscénité : ils n'ont pas du moins son talent. On le classe parmi les idéalistes. Oui, idéaliste à rebours : il n'a point vu la réalité, puisqu'elle n'existe pas, et il se réfugie dans l'idéal, mais quel idéal ! Une chair encore plus charnelle que ce qui existe, un sens plus terrestre, un limon plus limoneux. La nature amorale, impudique, est bonne ; la pudeur est une robe d'hypocrisie, dont il la faut dévêtir.

Il a contemplé les dieux antiques, Satyres et Faunes, Pans et Ægipans, Dryades et Oréades... Mais, dit M. A. Bremond, tandis que les grands anciens (Pindare, Eschyle, Sophocle) prenaient à tâche de civiliser leurs dieux, M. H. de Régnier, à la suite de bien d'autres, par un effort inverse, ravale les dieux et l'humanité aux libres instincts de la nature animale. Ce paganisme dégradant eût soulevé le cœur des païens authentiques. Ceux-ci certes avaient des fêtes d'un dévergondage que nous ne connaissons plus, et n'étaient que trop fidèles au culte des divinités de la licence. Mais ce n'était point là tout pour eux ; et la déesse souveraine restait toujours Pallas Athéné. Ils exhibaient, dans leur drame plus libre, le satyre, paillard, ivrogne et couard, mais pour le livrer à la risée du peuple. Car, s'ils ne le pratiquaient, du moins ils concevaient que le grand triomphe de l'homme est de maîtriser la nature, de faire régner la loi. La pudeur, cette pudeur odieuse à M. H. de Régnier, avait à Athènes, dit Aristophane, ses statues vivantes, les sages éphèbes élevés selon l'antique discipline des Marathonomaques.

Son œuvre poétique comprend une demi-douzaine de volumes (édités par le *Mercure de France) : Premiers Poèmes* (réunis en 1899 : les premiers, *Lendemains,* — entendez : lendemains de fièvre, — *Apaisement,* remontent à 1885 et 1886, à la vingt et unième année du poète) ; *Poèmes (poèmes anciens et romanesques ; Tel qu'en songe),* 1895 ; *Les Jeux rustiques et divins,* 1897 ; *Les Médailles d'argile,* 1901 ; *La Cité des eaux,* 1902 ; *La Sandale ailée,* 1906 [1]. — Une série de romans : *Les Rencontres de M. de Bréot,* pastiche de ce qui se disait de plus impie et de plus libidineux parmi les *libertins* parisiens de 1660, auprès desquels nos libres-penseurs d'aujourd'hui feraient figure de gens à préjugés [2] ; —

[1] Tout récemment (mars 1911), il vient de donner un nouveau recueil : *Le Miroir des heures,* miroir où se reflètent quelques-uns des beaux paysages méditerranéens, mais évoqués par une imagination toujours sensuelle et païenne, Venise, Agrigente, Cyzique, Constantinople, les cimetières d'Eyoub et de Scutari, et *Venus victrix,* et « la Sirène au sein nu », et Lucinde au corps divin, Aline ou la Grâce jeune, Coryse ou la Beauté triomphante... Tristes ivresses !

[2] M. Maurice Donnay, au cours de ses célèbres conférences de cette année sur Molière, a rappelé quelques-uns de ces traits de cynisme et d'impiété du XVIIe siècle, pour montrer tout ce qu'il y a de réel et de couleur locale dans le personnage de don Juan, tel que Molière l'a présenté *(Revue hebdomadaire,* 4 mars 1911) :

« Ce grand seigneur méchant homme, c'est ainsi que Sganarelle parle de son maître. Molière a pu l'observer à la cour de Louis XIV ; don Juan séducteur, coureur, débauché, c'est Vardes, Bussy-Rabutin, Lauzun, d'Olonne ; « épouseur à toutes mains, » c'est Henri de Guise, à qui un mariage ne coûte pas plus qu'une conversion, et encore Henri de Lorraine, qui est le mari de trois femmes et l'amant de plusieurs autres. « Un enragé, un chien, un diable, un Turc, un hérétique, qui ne croit ni ciel, ni saint, ni dieu, ni loup-garou, » c'est Lionne, Retz, Guiche, Brissac, etc.

« Il y a beaucoup d'athéisme, d'impiété, et ostensibles, à la cour de Louis XIV, pendant les premières années du règne. « Le comte de Guiche, écrit Visconti, me parut un de ces hommes fantasques qui, en méprisant Dieu et les saints, se donnent de l'ascendant sur tous. » Le Grand Condé, la Princesse palatine et

des pastiches aussi des romans du XVIII^e siècle (on voit que M. H. de R. sait choisir ses modèles et connaît les bons endroits !), *La Double Maîtresse*, *Le Bon Plaisir*, *Le Mariage de minuit*; — *Les Vacances d'un jeune homme sage*, etc. — Enfin, il y a trois ans, il s'est vu confier le poste de critique dramatique au *Journal des Débats* [1]; et nous avons plus d'une fois déjà flétri ici le parfait amoralisme qu'il apporte à l'exercice d'une fonction illustrée avant lui par les Faguet, les Doumic, les Jules Lemaître (pour ne citer que ses prédécesseurs immédiats).

Il a reçu cependant une éducation chrétienne. — Mais, dit noblement M. P. Hervelin, « alors que plusieurs conservent de leurs croyances perdues un regret attendri ou de l'amertume, il semble que lui n'en ait rien gardé, qu'il ait tout oublié ou qu'il se surveille pour n'en parler jamais. C'est un sceptique qui remonte par delà les temps chrétiens jusqu'à l'antiquité païenne et qui trouve là la patrie de son âme, si l'on peut parler d'âme quand ce mot ne signifie point un principe différent de la matière, une essence immortelle, mais seulement le petit miroir fragile, la petite goutte de rosée tremblante qui reflète un instant l'univers. »

Tout est-il mort à jamais, dans cette âme ? Tout y est-il cendres, selon le mot effrayant de l'Ecriture ?... Non, espérons-le. M. Hervelin trouve, dans *La Sandale ailée* (son avant-dernier recueil de vers), une pièce qui contredit presque ce qu'on vient de dire, c'est-à-dire où M. H. de R. se contredit lui-même et nous fait entendre le cri désespéré d'une âme qui proteste contre le scepticisme de l'esprit. Cette pièce, nous l'avions signalée déjà nous-mêmes quand elle parut, comme un rayon d'espérance ; et nous en avons donné alors quelques vers *(Ami* 1908, p. 394). Nous la citons aujourd'hui tout entière :

SENTENCE

Le vrai sage est celui qui fonde sur le sable
Sachant que tout est vain dans le temps éternel,
Et que même l'amour est aussi peu durable
Que le souffle du vent et la couleur du ciel.

C'est ainsi qu'il se fait, devant l'homme et les choses,
Ce visage tranquille, indifférent et beau,
Qui regarde fleurir et s'effeuiller les roses,
Comme éclate, s'empourpre ou s'éteint un flambeau.

N'ayant pas attisé de ses mains paresseuses
Les flammes de l'aurore et les feux du couchant,
Les soirs n'ont pas pour lui de cendres douloureuses
Et le jour qu'il voit naître est le jour qu'il attend.

Parmi tout ce qui change et tout ce qui s'efface,
Je pourrais comme lui rester grave et serein,
Et, si la fleur se fane en la saison qui passe,
Penser que c'est le sort que lui vaut son destin.

Mais j'aime mieux laisser l'angoisse qui m'oppresse,
Emplir mon cœur craintif et mon esprit troublé,
Et pleurer de regret, d'attente et de détresse,
Et d'un obscur tourment que rien n'a consolé ;

Car ni le pur parfum des roses sur le sable,
Ni la douceur du vent, ni la beauté du ciel
N'apaise mon désir avide et misérable,
Que tout ne soit pas vain dans le temps éternel.

Cette peur du néant, demande M. Hervelin, cette aspiration incoercible à demeurer seul immortel dans l'évanouissement successif de toutes les apparences, n'est-ce pas l'éveil d'une âme qui se reconnaît et qui est tout près d'appeler Dieu pour qu'il la prenne ou pour qu'il la sauve ? — « C'est peut-être trop dire et je n'insiste point. Mais il y a là, en tous les cas, un accent nouveau, douloureux et profond, qui trouble, qui émeut et qui fait de ces belles strophes à la langue si pure et si harmonieuse ce que jusqu'ici l'on cherchait en vain dans Henri de Régnier : — de la grande poésie. »

VIII. — Ce n'est pas à M. H. de Régnier, critique dramatique du *Journal des Débats,* qu'il faut demander quelle est la valeur morale de la pièce qui vient de révolter même le Paris des théâtres, *Après moi*, de M. Henry Bernstein. De souci moral, M. H. de Régnier fait abstraction superbement : ce sont de ces choses qui ne comptent pas, en critique, et dont on ne parle pas entre honnêtes gens et qui savent vivre. Mais de quoi M. H. de Régnier a-t-il souci dans cette *Semaine dramatique* des *Débats ?* Car il n'y révèle guère de sens critique, ni même de style ; et ce n'est point là qu'il faudra venir prendre quelque idée de son talent. On a l'impression que cet homme s'est prodigieusement ennuyé aux pièces dont il parle, et qu'il se bat désespérément les flancs pour barbouiller de noir sur blanc le rez-de-chaussée hebdomadaire. C'est presque à donner l'envie de recourir à la « Chronique théâtrale » de M. Adolphe Brisson ; et cependant, Dieu sait si ce Monsieur, le Brisson des *Annales* et du *Temps*, a le don de déverser l'ennui et d'embrumer le cerveau de ses lecteurs !

Donc, M. H. de Régnier ne trouve qu'éloges pour ce Bernstein, né « dramaturge..., don naturel, puis-

l'abbé médecin Bourdelot complotaient de brûler un morceau de la vraie croix. Dans sa plus tendre jeunesse le duc de Nevers avait fait baptiser un cochon ; on baptisait fréquemment des chiens ; Mme Deshoulières *(Cherchez qui vous mène, mes chères brebis)* faisait baptiser son chien et ne faisait pas baptiser sa fille, qui ne le fut qu'à vingt-neuf ans. Le marquis de Manicamp avait enseigné le blasphème au roi, dès le jeune âge. Le chevalier de Roquelaure était le plus grand blasphémateur du royaume. Un peu plus tard, Châteauvillain, après un dîner avec les princes de Vendôme, s'écriera : « Voyons qui de nous blasphémera le mieux. » Alors on n'est plus étonné de la scène où don Juan, dans la forêt, offre un louis d'or au pauvre Francisque, pourvu qu'il veuille jurer. Ce qui surprend davantage, c'est qu'à ce pauvre qui aime mieux mourir que de jurer, don Juan donne tout de même le louis d'or « pour l'amour de l'humanité. »

« Ah ! il se soucie bien de l'humanité, ce don Juan qui assassine le commandeur, se montre envers la touchante done Elvire si cruel et si lâche, et pour récompenser le paysan qui lui a sauvé la vie, courtise Charlotte sa fiancée et le soufflette à tour de bras ! Ce « pour l'amour de l'humanité » a pourtant émerveillé certaines personnes. Déjà ! se sont elles écriées. Ah ! ce Molière, il a prévu la philosophie du dix-huitième siècle, Jean-Jacques Rousseau, la Révolution, la religion de l'avenir, et même le tolstoïsme. Un peu plus, nous aurions un don Juan unifié. »

[1] Lui-même annonce *(Débats* du 10 avril) qu'il cède la place à un successeur, M. Henry Bidou.

sant et exclusif pour l'art du théâtre... grand homme de théâtre... le beau drame de conscience et de passion qu'est cet *Après moi* qui nous propose la conception dramatique la plus haute et la plus émouvante que nous ait encore offerte M. Bernstein,... véritable beauté tragique... L'écrivain qui a imaginé, construit et réalisé ce drame passionné et passionnant est, du fait même, hors de pair... »

Même M. Ad. Brisson du *Temps* (27 fév.) n'a pas osé se dispenser de certaine réserve sur l'immoralité de ce théâtre :

M. Bernstein a beaucoup de talent... Pourtant il semble que l'on soit un peu fatigué de sa formule... Une réaction se prépare contre l'abus du réalisme, du pessimisme, contre l'apologie systématique des appétits et des instincts, contre la dogmatique proclamation du « droit au bonheur. » On sent lentement grossir cette vague. Nous en sommes revenus au même point qu'il y a seize ans. Qu'une œuvre idéaliste, sans déclamation, sans niaiserie, sans fadeur, qu'une œuvre pathétique et vraiment belle soit représentée demain, elle obtiendra le triomphe de *Cyrano*. Et un immense cri d'allégresse montera vers le ciel !...

Voici maintenant, formulé de main de maître par M. René Doumic *(Revue des Deux Mondes*, 1er mars), le jugement d'ensemble sur l'œuvre de M. Bernstein et sur sa dernière pièce en particulier :

Si nous pouvions douter que le théâtre violent fût le contraire du théâtre vigoureux, et le théâtre brutal le contraire du théâtre vrai, la démonstration vient de nous en être fournie de façon magistrale par M. Henry Bernstein. Non que sa nouvelle pièce soit sensiblement inférieure aux précédentes. Tout juste pourrait-on dire que les ficelles y sont un peu plus grosses et manœuvrées avec moins de sûreté. Mais le cadre est différent. La Comédie Française n'appartient pas à un genre exclusivement ; drame ou comédie y peuvent être également à leur place, à condition toutefois de contenir un minimum de littérature.

C'est ce minimum de littérature que je regrette de ne pas trouver dans les pièces de l'école du coup de poing. Ce que j'entends par littérature, ce ne sont pas d'ailleurs de vains agréments de style ou le luxe facile des mots d'auteur. Non, mais c'est un peu d'observation, quelque étude des âmes, un certain souci du réel. Les pièces de M. Bernstein en sont fâcheusement dépourvues, et celle-ci comme les autres. C'est, au jugement de la critique littéraire, la tare essentielle de ce théâtre.

Tout le monde en a signalé la grossièreté, et je serai bien obligé de l'indiquer à mon tour. Tout le monde a noté l'odieux des personnages, et il me sera bien impossible d'avoir l'air de ne pas m'en être aperçu. Mais ces traits ne sont pas particuliers à M. Bernstein, et on pourrait presque dire qu'à des degrés divers ils sont caractéristiques du théâtre d'aujourd'hui. La marque de production de M. Bernstein, c'est que tout y soit sacrifié à la situation. Il faut que cette situation soit non seulement frappante, saisissante, angoissante, mais rare, exceptionnelle, inouïe. Il faut et il suffit... — Pour établir cette situation, il n'y a ni invraisemblances qui coûtent à l'auteur, ni impossibilités dont il ne fasse bon marché. Il ne tient nul compte ni de la nature, ni de la logique, ni de l'expérience. Ce sont les figures grimaçantes créées par le cauchemar, et qu'un cri, le son d'une voix humaine ferait évanouir. On n'imagine rien de plus conventionnel, de plus factice, de plus parfaitement en dehors de l'humanité et de la vie. Par là même ce théâtre manque son effet. Nous n'arrivons à prendre ni au tragique ni même au sérieux, cette gesticulation et ces rodomontades. De loin, nous admirons les lutteurs forains et l'énormité des poids qu'ils enlèvent dans l'effort puissant de leurs « doubles muscles » ; de près, nous apercevons le truquage, nous devinons que ces poids sonnent le creux et qu'ils sont vides ; nous laissons ce spectacle aux badauds et nous passons.

L'atmosphère morale qu'on respire dans *Après moi*, c'est 1° l'amour sans amour, autrement dit le rut animal, 2° la ruée de l'argent. Ce sont, pour M. Bernstein, les deux seuls ressorts de l'art dramatique. Il les fait fonctionner dans leur brutalité toute nue, sans nuances, sans visées supérieures, sans remords, sans rien d'humain.

Trois personnages principaux : — Bourgade, un des potentats du commerce mondial, le roi des huiles ; vie de fourberie et de brigandage ; accumule, depuis des années, les abus de confiance, manœuvres frauduleuses et tout ce qui concerne son état de financier véreux, tout cela au milieu de l'estime générale, jusqu'à ce qu'un beau jour le scandale éclate : acculé, il ne voit qu'un reproche à se faire, celui de n'avoir pas réussi ; qu'une issue : le suicide, quand soudain il apprend que sa femme le trompe : le revolver dont le canon était déjà appuyé sur sa tempe, tombe à terre, il se décide à rentrer dans la vie d'où il n'a jamais eu sérieusement envie de sortir. — Avec lui, cette femme, sa femme, Irène, qui dix-sept années lui est restée fidèle, bêtement, sans amour, et qui dans sa maturité s'offre les caresses d'un jeune homme et regrette seulement de n'avoir pas commencé plus tôt ; — le séducteur enfin, James Aloy, qui, sous le toit de ce Bourgade qu'il croit son bienfaiteur, fait la conquête de sa femme...

Notez que tous ces gens-là ont fait jusqu'ici figure d'honnêtes gens. Mais précisément c'est bien là une des tares caractéristiques du théâtre juif, du roman juif, de la littérature juive : il n'y a pas d'honnêtes gens. Ceux que l'on prend pour d'honnêtes gens, les voilà ! Chez nos autres gens de lettres, chez Paul Hervieu ou Marcel Prévost, il y a des adultères, certes, et des escroqueries, et des vilenies, mais des remords aussi, des cris de conscience, des luttes, des scrupules, et, jusque dans les défaillances, certaines délicatesses. Ici, rien. Rien qui excuse ou qui relève la faute. Rien, chez Bourgade, de cet esprit d'aventure et de ce goût du risque qui prêtent à certains désastres de joueurs, restés beaux joueurs, une sorte de grandeur. Rien d'humain, ni amour ni pitié ni faiblesse, dans l'attrait qui porte l'un vers l'autre Irène et James et qui se résout dans l'échange de deux fantaisies, le contact de deux épidermes. Rien dans tout cela que l'appât de l'argent, la séduction de la chair, les deux mobiles les plus bas auxquels l'humanité puisse céder. M. Bernstein ne veut pas que nous en concevions d'autres, et probablement lui-même n'en conçoit pas d'autres [1].

[1] M. Henry Bordeaux débute ainsi dans son compte rendu de la pièce *(Revue Hebdomadaire*, 4 mars) :

« Les personnages de M. H. Bernstein ne s'élèvent point jusqu'à une conception morale ou sociale de la vie. Ils sont restés ou redevenus pareils aux hommes

Devant les protestations tumultueuses du public de la Comédie-Française, M. Bernstein a fini par retirer sa pièce (3 mars) [1]. Les brutalités de la police accourue à la défense d'une telle œuvre ont honoré ceux qui en furent l'objet. — Ce que l'on ne saurait trop flétrir, ce sont les provocations en duel qui suivirent les polémiques de journaux. Parmi ceux qui ont provoqué en duel le Juif déserteur ou qui ont accepté ses provocations ou qui ont accepté le rôle de témoins aux duels projetés, nous lisons les noms de MM. Léon Daudet, Lucien Lacour, Jean Drault, Guy de Cassagnac, Maurice Pujo, Léon de Montesquiou, Lucien Moreau, Frédéric Delebecque, Robert de Jouvenel (M. Bernstein a appelé à l'honneur de lui servir de témoins MM. Abel Hermant, rédacteur au *Figaro*, Jacques Boulenger, Robert de Flers, Maurice Bernhardt). On a reconnu, au défilé de ces noms, plusieurs journalistes très en vue de notre presse monarchique, catholique ou catholicisante. Le Centre allemand n'accepte pas ou ne garde pas dans ses rangs un homme qui se bat en duel. C'est bien le moins en effet, quand on prétend à l'honneur de défendre l'Eglise, que l'on n'affiche pas publiquement le mépris de ses lois, et d'une de ses lois les plus graves, qui a pour sanction une excommunication réservée au Pape. Et ce n'est pas seulement à défendre l'Eglise que se croient appelés plusieurs des journalistes cités plus haut, mais bien à la conduire, à lui dicter une ligne de conduite, tour à tour l'encourageant ou la morigénant selon qu'elle se range ou non à leur avis.

IX. — Exécution, par M. Pierre Lasserre (l'auteur du *Romantisme français : Ami* 1908, p. 986), du théâtre de M. G. de Porto-Riche, israélite lui aussi et candidat malheureux à l'Académie (*Correspondant* du 10 février 1911 ; cf. M. R. Doumic dans *Revue des Deux Mondes* du 15 fév.), à propos de la nouvelle pièce de cet auteur, *Le Vieil Homme*.

M. de Porto-Riche n'est pas un auteur fécond : son œuvre dramatique, avant ce *Vieil Homme*, se réduit à quatre comédies qu'il a réunies en volume sous ce titre : *Le Théâtre d'amour*. Et son génie est moins varié encore que fécond : il ne connaît qu'un thème, il n'a de curiosité que pour une chose, l'amour (le titre qu'il a donné à son recueil l'indique assez). Et encore, de toutes les variétés, nuances et métamorphoses de l'amour, il n'en voit qu'une : l'amour physique. Bon pour les poètes, les romanciers, les faiseurs de romances, d'embrouiller, d'obscurcir, d'affadir la signification de ce mot. Lui, plus simplement et plus crûment, il le prend au sens physiologique. — « La Rochefoucauld, dit M. R. Doumic, ne voyait dans l'âme humaine que l'amour-propre. M. de Porto-Riche n'y voit que l'instinct du sexe. Il faut le savoir, pour éviter autant que possible de se méprendre sur la qualité des personnages, la nature de leurs sentiments et la portée de l'œuvre. »

Et M. Firmin Roz (*Revue Bleue*, 4 fév.) :

> M. de Porto-Riche n'a jamais peint dans l'amour que l'asservissement de la sensualité et le despotisme de la passion. Ses héros sont les esclaves et les victimes d'une abjecte tyrannie. Ils ne redeviennent humains que par leurs souffrances. Dans *Le Vieil Homme*, celles-ci passent la mesure ordinaire, et rien ne serait

des cavernes, dont on peut imaginer que la préoccupation unique était, après la faim, la convoitise amoureuse. Les siècles du perfectionnement humain n'ont pas coulé pour eux et ils ignorent cet ensemble de règles qui, selon une expression de Brunetière, *donnent du prix à la société des hommes* et en assurent la durée... Ils apportent à la passion des énergies brutales et un culte simple. Ils repoussent les scrupules et les remords ; leur psychologie est rudimentaire. Tout conflit entre l'amour et un devoir quelconque est pour eux d'avance résolu. Mais le mot *devoir* est même dénué de sens pour leurs oreilles désaccoutumées de l'entendre. Cet état primitif, presque sauvage, leur assure une parfaite unité de direction dans la poursuite de leur but... Le succès est pour eux un guide autrement sûr et précis que la morale ou la sociologie. Le seul véritable obstacle qu'une passion rencontre, ce sera l'obstacle matériel. L'amour aujourd'hui exige l'argent. Hors des raffinements du luxe, il ne saurait donner son maximum de plaisir... Les amants de M. Bernstein iront donc, au besoin, jusqu'à l'apologie de l'audace qui le procure (l'argent).. Ils s'adresseront au jeu dans *la Rafale*, au vol dans *le Voleur*.

[1] Mais un groupe d' « écrivains » et d' « artistes français » ont pris alors, aux applaudissements même de journaux comme le grave *Temps* (4 mars), l'initiative d'une protestation, « au nom seul de l'Art, contre les atteintes à la liberté de représentation dont est l'objet une œuvre dramatique qui ne s'attaque ni aux convictions (!!!) ni aux personnes. »

Les « artistes » qui ont signé cela et que l'on n'eût guère crus qualifiés pour nous dire ce que c'est qu'une « conviction. » sont : cinq membres de l'Académie Française, MM. Hervieu, Prévost, H. de Régnier, Richepin, Rostand ; — MM. Gaston Deschamps (prof. au Collège de France), Louis Havet (Coll. de France), Lyon-Caen, (Sorbonne), Lippmann (Sorbonne), Paul Girard (Sorbonne), Ch. Diehl (Sorbonne), le Belge Maeterlinck, Adolphe Brisson (*Annales*), Marcel Hutin (pseudonyme du Juif Hirsch, de l'*Echo de Paris*), Jean Coquelin, Georges Duruy, Pierre Sales, Paul et Victor Margueritte, Théodore Reinach, J. Worms, Constant Mayer, Abel Merckheim, Georges Ohnet, Ernest-Charles, Gustave Kahn, Paul Adam, Jules Mary, Pierre Mille, André Maurel, G. de Porto-Riche, André Antoine, Jacques et Marcel Boulenger, Claude Farrère, Paul Ferrier, Robert de Flers, Abel Bonnard, Abel Hermant, Georges Lecomte, Auguste Dorchain, Georges Beaume, G. Courteline, Henry Bataille, Léo Claretie, Edouard Sarradin, Louis Ganderax, Paul Bonhomme, Gaston Rageot, Henri Chantavoine, Jean Sigaux, Maurice Montégut, Gustave Geffroy, Armand Charpentier, Edmond Jaloux, etc. ; — Mmes Marcelle Tinayre, Mathieu de Noailles, Guy Chantepleure, G. de Peyrebrune, René Boylesve, Myriam Harry, Séverine, Gérard d'Houville, Jane Hading, etc., etc.

La plupart de ces noms sont bien ici à leur place, et font à l'auteur de la pièce scélérate un cadre digne de lui. Quelques-uns seulement surprennent au premier abord, étant noms d'écrivains qui gardent à leurs productions quelque vernis d'honnêteté, un vernis en tous cas qu'il faut croire bien léger et superficiel, puisqu'il leur permet d'estimer que l'œuvre de M. Bernstein ne s'attaque pas aux « convictions. »

L'un des signataires de ce plébiscite d'un nouveau genre a écrit ensuite au Directeur du *Figaro* (5 mars) qu'il n'aurait pas protesté pour une pièce qui eût insulté la patrie. — Très bien, et ce reste de sentiment patriotique fait honneur à son auteur. Mais que peut bien être le culte de la patrie chez des gens qui font si bon marché de tout sens moral et du sentiment de la dignité humaine ? — L'auteur de cette lettre est M. L. Ganderax, qui jadis, il y a vingt ans, était critique dramatique à la *Revue des Deux Mondes* et passa ensuite (quand la *Revue des Deux Mondes* fut placée sous la direction de Brunetière) à la *Revue de Paris*.

plus grand que cette revanche terrible des lois de la vie, si, pour la faire éclater, l'auteur n'avait dû aborder cette fois des relations d'un autre ordre, où sa psychologie, si pénétrante dans son champ extrêmement réduit, n'est plus à l'aise. L'impitoyable et subtil analyste de l'amour physique a porté un scalpel douteux dans les sentiments de famille, et je ne sais quels frissons malsains trahissent la contagion.

Toutes les émotions sont troubles, tous les sentiments sont infectés. Il est vraiment intolérable d'entendre un enfant dire à sa mère : — « Tout me parle d'amour dans cette maison. Oui, tout, les choses et les gens... La fille du jardinier s'est sauvée avec son amant ; bon papa, qui a soixante-douze ans, pleure encore la femme de chambre. Ma mère adorée a l'air d'une héroïne de roman, et, dans le regard de mon père, je lis toutes sortes de passions endormies ! » C'est inconvenant et c'est faux...

Laissons ce monsieur à ses scènes d'alcôve, puisqu'il n'en sait pas sortir. Lui, du moins, ce n'est pas à la Comédie-Française qu'il a l'outrecuidance de présenter ces choses. Il paraît qu'on s'est ennuyé à ce *Vieil Homme* [1], qu'on y a trouvé des longueurs : ce qui n'a rien d'étonnant : la psychologie de tels êtres est courte ; et quand on a dit qu'ils ont du tempérament et que ce tempérament est exigeant, on a tout dit : il ne reste plus qu'à le redire, ce qui doit finir tout de même par écœurer même les professionnels du libertinage. Il paraît aussi que les grossièretés que ce vieil homme de Fontanet lâche à flots à Mme Allain passent la mesure même de ce qu'on peut supporter au théâtre de la Renaissance et que, « s'il y a des Français fort libertins et des Françaises fort légères, jamais, jamais un homme de notre nation n'a parlé à une femme des faiblesses qu'elle eut pour lui avec cette impudence monumentale et qui s'ignore magnifiquement. »

X. — M. Jean Guiraud (*Revue des Questions Historiques*, janv. 1911) étudie le t. II du P. Lecanuet (voir *Ami* 1910, p. 993) :

« Belle œuvre... largeur d'esprit... tendances généreuses et tolérantes... à l'honneur des catholiques... Sincérité dont certains lui ont fait un crime — le crime de libéralisme — ... Malgré la lettre élogieuse de l'évêque de Nice, le *nihil obstat* et l'*imprimatur* délivrés par la Curie archiépiscopale de Paris, les chercheurs d'hérésies ont accusé le P. Lecanuet, et de celle qui est, à leurs yeux, la plus grave, l'hérésie du libéralisme. Nous ne prétendons pas délivrer un brevet d'orthodoxie à l'auteur : cela regarde l'Ordinaire, et l'Ordinaire a laissé passer le livre apparemment parce qu'il ne l'a trouvé ni hérétique, ni dangereux, ni téméraire... Le R. P. Lecanuet s'est fait depuis longtemps un nom parmi les historiens, par ses magnifiques études sur Montalembert et Berryer ; prêtre de l'Oratoire, il appartient à cette lignée de nobles esprits : Lacordaire, Montalembert, Dupanloup, Gratry et le cardinal Perraud, qui ont cherché, par la tolérance et la charité, à faire régner la paix parmi les hommes de bonne volonté... »

M. Guiraud, quand parut le tome I^er du P. Lecanuet, fut, dans les revues catholiques, à peu près le seul, avec M. Turmel (de la *Revue du Clergé français)*, à couvrir de fleurs ce mauvais livre, qui avait provoqué les plus sévères réserves des *Etudes* (des Jésuites), du *Bulletin* de Toulouse (alors sous la direction de Mgr Batiffol), de la *Revue Augustinienne* (les « chercheurs d'hérésies » étaient en bonne compagnie !). Il tient à nous faire savoir qu'il n'a pas changé d'avis. Nous n'en sommes pas surpris. Nous sommes surpris seulement de l'entendre clamer la chose si bruyamment. Lors de l'apparition du tome I^er, il avait déversé sa pensée dans la *Revue pratique d'Apologétique*. Cette fois il a estimé sans doute qu'à cette *Revue* on s'inquiéterait d'une récidive ; et c'est à la *Revue des Questions Historiques* qu'il adresse sa prose. Il en est, depuis deux ans, co-directeur. Nous le regrettons pour cette Revue qui, par ailleurs et depuis quarante-cinq ans qu'elle existe, a si bien mérité de la cause catholique.

Nous avons regretté, dès le début de sa co-direction, qu'il appelle à y collaborer avec lui un protestant sectaire comme M. Desdevises du Dézert ; et c'est à ce protestant qu'il continue à confier le soin de nous parler des choses d'Espagne, le soin de nous apprendre (*Revue des Questions Historiques*, juillet 1910, p. 227) que le paysan espagnol était plus heureux, plus actif, plus industrieux au temps de la domination musulmane qu'aujourd'hui parce qu'aujourd'hui il n'est pas libre (c'est une vue historique que M. Desdevises du Dézert a développée ailleurs : que la chute de la domination musulmane a marqué un recul pour l'Espagne : on reconnaît là le protestant, et l'on y pourrait reconnaître aussi le catholique libéral à la Montalembert, le Montalembert qui a écrit sur l'Espagne des pages si tristement fameuses).

Nous regretterions plus encore qu'il se mît à faire de cette Revue le porte-voix, ou mieux la complice de son libéralisme (puisque le libéralisme n'a pas cessé d'être un péché, en dépit des ironies de M. Guiraud). — Nous ne relevons pas le sophisme qui prétend soustraire à la critique tout écrit muni de l'*Imprimatur*. Lui-même l'a laissé tomber de sa plume, *ab irato* sans doute, et sans y croire. — Assigner au P. Lecanuet « un nom parmi les historiens » n'est pas sérieux non

[1] M. Jacques Duval, dans *Revue Française* du 5 février :

« Il ne nous reste qu'une impression ennuyeuse d'éparpillement, un feu d'artifice sous le crâne où nous ne distinguons rien. Je défie qui que ce soit de reconstituer, après les avoir entendus et sans avoir pris de notes, les cinq actes du *Vieil Homme*. — L'immoralité que dégage la pièce de M. de Porto-Riche me semble encore plus grave que son ennui. M. Henry Bataille paraît, en comparaison, un petit saint. Tantôt la grossièreté directe des propos, celle des gestes, celle des rôles entiers dont on ne voit pas la raison d'être en dehors du scandale, tantôt des situations louches, des sous-entendus malpropres, des audaces écœurantes, toujours une atmosphère nauséabonde. *Je ne sais rien de plus pernicieux ni de plus corrompu que l'art de M. G. de Porto-Riche.* »

Il faut citer ces appréciations de critiques catholiques ; car la critique de journaux soi-disant « bien, » soi-disant catholicisants, fait trop souvent abstraction du point de vue moral ; et c'est à ses silences coupables et funestes qu'il faut attribuer pour une bonne part la somnolence du sens moral chez beaucoup de nos mondains.

plus : ce sont de ces mots de complaisance que l'on peut se permettre dans des feuilles plus modestes et dépourvues de toute visée critique, mais non pas à la *Revue des Questions Historiques*. — La « lignée de nobles esprits » dont on nous parle, a été glorieuse par un de ses côtés, et malfaisante par un autre, à savoir, par l'erreur libérale dont ils ont été les vulgarisateurs. Le malheur est que c'est surtout à cette erreur libérale que s'attachent ceux qui s'instituent aujourd'hui leurs panégyristes. C'est un malheur pour l'Eglise, et c'est un malheur pour la gloire de ces grands hommes : on en a eu la preuve il n'y a pas longtemps encore, lors de l'échec du centenaire de Montalembert, à la suite de négociations et d'intrigues dont il pourra être édifiant un peu plus tard de faire l'histoire détaillée. Présenter Dupanloup comme artisan de « paix » passe les bornes de l'honnête plaisanterie. Le cardinal Perraud vieilli était bien revenu de ses illusions d'un autre âge, et n'eût certes pas été flatté du trait malheureux que le P. Lecanuet rapporte de lui sous la date de 1873 (p. 411). Faire de nous, hommes d'Eglise, des apôtres de la tolérance, comme M. Guiraud le fait par deux fois dans cet article, ne nous sourit point du tout : ce mot de tolérance a des origines trop malsaines et sonne trop mal dans la langue de l'Eglise non moins que dans la langue de nos ennemis, pour que nous puissions être fiers de nous en parer.

Il y a, en M. Guiraud, deux hommes : l'historien, qui, quand la défense de l'Eglise l'appelle, met admirablement en valeur apologétique sa science historique ; — et le libéral. De ces deux hommes nous avons loué le premier souvent, sincèrement, ardemment. Du second nous nous séparerons toujours. Il y eut deux hommes aussi en Montalembert et dans la plupart des « nobles esprits » dont on évoquait tout à l'heure la lignée ; et, tant que l'erreur libérale qui fut la leur ne sera pas morte, ce n'est pas sans de douloureuses réserves que l'on pourra les louer. Nous avons tous aujourd'hui la religion de Bossuet, parce que le gallicanisme, qui fut l'erreur de ce grand homme, est mort : les apologistes de la papauté, il y a cent ans, se jugeaient tenus à plus de défiance.

Quant au P. Lecanuet et à ce que M. Guiraud appelle « ses magnifiques études sur Montalembert et Berryer » : ce *Berryer* (publié il y a dix-sept ou dix-huit ans) est insignifiant : c'est le moindre mot qu'on puisse en dire, et l'homme de France qui connaissait le mieux Berryer, M. le comte de Lacombe, protesta alors (avec efficacité) contre cette publication ; — le *Montalembert* accentue encore le libéralisme de son héros, et le tome III notamment a des pages qui sont une mauvaise action ; — et, sur la dernière œuvre enfin du P. Lecanuet, nous rappelons le jugement de quelqu'un qui s'est fait « parmi les historiens un nom » tout autrement illustre et cher que le P. Lecanuet, — de Mgr Baunard qui (16 juillet 1910) flétrissait « *la menteuse* Hist. de l'Eglise de France sous la troisième République, *de laquelle histoire l'Eglise sort si abaissée, le centre gauche si magnifié, et Pie X en somme si rapetissé jusqu'à l'ineptie, presque jusqu'à l'imbécillité, lui, sa personne, son gouvernement et ses amis* [1]. »

XI. — Une Revue scolaire, dont la partie pédagogique (hebdomadaire) est fort bonne et dont la partie générale (mensuelle) donne des travaux de haute portée et d'intérêt vraiment « général, » fait (n° du 3 mars) l'historique de la législation scolaire pendant la Révolution *(L'Ecole*, Paris, Poussielgue).

On y suit les tâtonnements de la Révolution ; et l'on comprend que, après quelques années de ce régime, l'instruction populaire soit tombée à néant sur le sol de la République, comme en font foi des plaintes universelles enregistrées même par M. Aulard, qui se hâte de rejeter la faute sur la réaction.

C'est la Déclaration des Droits de l'homme qui, pour la première fois, promet (26 août 1789) création et organisation d'une « instruction publique, commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, etc. »

Grande promesse, dont la réalisation va tarder longtemps. Ni la Constituante ni la Législative ne trouvent loisir de s'occuper de l'instruction populaire : divers projets présentés par Mirabeau, Talleyrand, Condorcet, Lanthenas, restent sans suite.

[1] Ce serait à croire que M. Guiraud, parfois prompt dans ses jugements, fait de cette question Lecanuet une question personnelle. Car il est le premier à regretter les exagérations du P. Lecanuet. Il le fait en une page qui mérite d'être citée (malgré des vivacités de langage) :

« Le P. Lecanuet a un tel désir d'apaisement qu'il voit avec peine toutes les revendications qui pourraient brouiller Léon XIII avec la République, fussent-elles les plus légitimes, et il considère comme des gêneurs quiconque les présentait au gouvernement ou à l'opinion publique. Mgr Gouthesoulard est-il traduit devant la Cour d'appel de Paris pour avoir relevé les injures adressées par le monde officiel italien aux pèlerins et protesté contre l'abandon qu'avait fait de ses nationaux le gouvernement de la République ? M. Lecanuet se lamente sur *ce malheureux procès*, parle avec une ironie mal contenue de l'archevêque d'Aix et des prélats qui s'unissent à sa protestation, même quand ils sont modérés comme Mgr Mignot, de Fréjus, ou Mgr Perraud, d'Autun, et il félicite les prélats qui, interprétant *le silence improbateur de Rome*, n'ont pas voulu s'associer *à cette bruyante campagne*. Dans de pareilles circonstances, le ralliement n'était-il pas devenu l'asservissement de Prusias à la République ? — Et ailleurs, lorsque, sous prétexte de glorifier les fidèles interprètes de la politique de Léon XIII, il réhabilite Mgr Bellot des Minières, nommé évêque de Poitiers par la faiblesse du nonce Czacki, ... comment ne voit-il pas qu'il nous découvre *l'une des faiblesses du ralliement qui a rallié au gouvernement non seulement des hommes de haute intelligence et d'un beau caractère tels que Mgr Perraud, mais aussi des prélats tarés, des nullités, des pasteurs sans la moindre énergie pour défendre leur troupeau ?*

« Et ainsi, conclut M. Guiraud, il (le P. L.) ne distingue pas assez entre la haute pensée politique et chrétienne qui a dicté à Léon XIII ses directions, et la tactique intéressée de ceux qui s'en sont trop souvent emparés pour légitimer leur faiblesse et leur asservissement en face des lois les plus odieuses, œuvre d'un régime maçonnique. »

La Convention, deux mois après sa réunion, promulgue la loi du 12 décembre 1792, qui n'est encore qu'un vœu ou une déclaration de principes.

Un an après (octobre, novembre, décembre 1793), sont votées coup sur coup quatre lois : 30 vendémaire, 7 et 9 brumaire, 29 frimaire an II : cette dernière seule, œuvre de Lakanal, est une loi organique. Mais ce qu'elle organise, c'est, non pas un enseignement public, mais un enseignement libre (affaire de dénomination) :

« *L'enseignement est libre* [1], dit la loi. Il sera fait publiquement. Les citoyens ou citoyennes qui voudront user de la liberté d'enseignement seront tenus : 1° de déclarer à la municipalité ou section de commune qu'ils sont dans l'intention d'ouvrir une école ; 2° de désigner l'espèce de science ou art qu'ils se proposent d'enseigner ; 3° de produire un *certificat de civisme* et de bonnes mœurs. »

Certificat de civisme et de bonnes mœurs ? Voilà déjà un bloc enfariné qui ne nous dit rien qui vaille : on sait ce qui venait sous ces grands mots à cette époque-là. Mais il y a mieux : l'institution déclarée sera « sous la surveillance immédiate de la municipalité ou section, des pères, mères, tuteurs ou curateurs, et *sous la surveillance de tous les citoyens.* » Et si le maître enseigne « des préceptes ou maximes contraires aux lois et à la *morale républicaine*, il sera dénoncé par la surveillance et puni selon la gravité du délit. » Le choix des livres est droit de prince, réservé à la Convention Nationale elle même. L'enseignement est obligatoire. Le traitement des maîtres est proportionnel au nombre des enfants : minimum annuel de 500 livres.

Cette loi Lakanal resta lettre morte. On n'improvise pas un corps enseignant. On avait chassé les maîtres anciens ; il fallait en former de nouveaux, et peu de gens se souciaient de se placer « sous la surveillance de tous les citoyens, » sous une surveillance dont la sanction était la guillotine.

Nouvelle loi, un an plus tard, 27 brumaire an III (novembre 1794), œuvre toujours de Lakanal : « Les instituteurs sont nommés *par le peuple.* » Toutefois ce n'est là qu'un principe... pour un avenir encore indéterminé : — « Néanmoins, poursuit la loi, pendant la durée du gouvernement révolutionnaire, ils seront examinés, élus et surveillés par un jury d'instruction composé de trois membres désignés par l'administration du district et pris hors de son sein parmi les pères de famille. » Les livres restent au choix de la Convention Nationale. On enseignera « la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la Constitution de la République française,... la morale républicaine,... la géographie et l'histoire des peuples *libres*,... le recueil des actions héroïques et les chants de triomphe. » Il n'est plus question d'obligation scolaire ; mais, ceux qui n'auront pas fréquenté les écoles ainsi instituées, seront écartés de toutes les fonctions publiques s'ils ne justifient pas des « connaissances nécessaires à des citoyens français. » — Traitement désormais non plus proportionnel, mais fixe : 1200 livres pour les instituteurs, 1000 livres pour les institutrices. — Enfin « la loi ne peut porter aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens d'ouvrir des écoles particulières et libres, *sous la surveillance des autorités constituées.* »

Cette loi du 27 brumaire an III ne donne pas de meilleurs résultats que ses devancières. Un an après, nouvelle loi, du 3 brumaire an IV (octobre 1795) : la République, éclairée sur son impuissance, se fait plus modeste dans ses ambitions. Il n'est plus question de doter chaque commune d'une école (ou même de deux, puisque la loi de l'an III interdisait l'école mixte et prévoyait partout instituteur et institutrice). Désormais les écoles seront, non plus communales, mais cantonales : il y en aura une ou plusieurs par canton. Programme très simplifié : on enseigne « à lire, à écrire, à calculer et les éléments de la morale républicaine. » Et comme la République n'est pas riche, le traitement est remplacé par une rétribution annuelle fixée par l'administration du département et payée par les familles. Les instituteurs seront nommés désormais, non plus par le peuple [1],

[1] M. Aulard, dans une conférence (sur le monopole universitaire) donnée le 6 mars de cette année à la Ligue de l'Enseignement (Paris, salle Récamier), raille les cléricaux qui arguent de ce texte de loi et opposent aux aulardistes d'aujourd'hui les grands ancêtres : si les Conventionnels de 1793, dit-il, ont édicté la liberté de l'enseignement, c'est parce qu'ils n'avaient pas de personnel enseignant sous la main ; ils étaient donc bien obligés de faire appel à la liberté. Mais cette liberté n'était point du tout, dans leur esprit, un principe, simplement une mesure provisoire imposée par la nécessité.

Quant au certificat de civisme prévu ensuite par la loi, ce n'était pas du tout commode, dit toujours M. Aulard, de se faire délivrer un certificat de civisme : on le refusait notamment à quiconque tombait sous la loi des suspects ; et qui est-ce qui ne tombait pas alors sous la loi des suspects ?

M. Aulard a une peur très amusante qu'on ne trouve, dans les précédents révolutionnaires, des arguments pour la liberté ! — Mais le pauvre homme perd bien son temps à essayer de créer un mouvement d'opinion en faveur du monopole universitaire. Personne plus ne le prend au sérieux. Le *Temps*, qui naguère le baptisa si gentiment « *Le Loriquet de la Sorbonne*, » écrivait au lendemain de cette conférence Aulard du 6 mars : — « La conférence avait attiré peu de monde ; et c'était vraiment peu de chose, mais qui ne dura pas peu de temps... Définitions arbitraires, textes piqués au hasard, affirmations et contradictions déconcertantes, voilà ce qu'ont entendu hier les grands murs neufs de la grand'salle de la rue Récamier, cinq quarts d'heure durant. »

[1] A cette date, la Convention venait précisément d'élaborer la Constitution dite de l'an III (discutée en messidor, thermidor, fructidor an III, juillet-août 1795, — promulguée le 1er vendémiaire an IV, 22 septembre 1795), laquelle supprime le suffrage universel et y substitue le suffrage censitaire :

« Il est évident, avait dit Du Pont de Nemours, que les *propriétaires*, sans le consentement desquels personne ne pourrait ni loger ni manger dans le pays, en sont les citoyens par excellence. » — Boissy d'Anglas : « Nous devons être gouvernés par les meilleurs : les meilleurs sont les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois... Un pays gouverné par les propriétaires est dans l'ordre social ; celui où les non-

mais par les administrateurs de département ; l'école sera sous la surveillance des administrations municipales.

Au lendemain du vote de cette loi, la Convention se séparait (26 octobre 1795). Le Directoire ne s'occupa pas de l'instruction populaire. La loi du 3 brumaire an IV est la dernière en date des lois révolutionnaires qui régissent l'enseignement. Une loi du Consulat, du 10 floréal an X (mai 1802), n'y apporte que peu de modifications, dont la plus importante porte sur le choix des instituteurs, désormais enlevé aux administrations du département et attribué aux maires et Conseils municipaux.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Dans une petite réunion de confrères, j'ai émis une opinion qu'on a traitée comme trop rigide, *vu l'époque où nous sommes*. Voici.

Dans une paroisse du doyenné, une personne vivait avec un divorcé, auquel elle était mariée civilement, au *su et au vu de tout le monde*. Il y a une quinzaine de jours, cette personne est morte subitement hors de son domicile. Aucun prêtre n'a pu être appelé à temps. A-t-elle eu une lueur de raison pour formuler un acte de contrition, c'est le secret de Dieu. Mais enfin, elle est morte sans sacrements. Le curé de la paroisse, sur le conseil qui lui a été donné, a jugé qu'il pouvait accorder à cette personne un minimum d'honneur, c'est-à-dire qu'il a procédé à l'enterrement de cette façon : le corps a été introduit à l'église, où les prières de l'absoute ont été dites, et conduit à sa dernière demeure suivant les règles du Rituel.

J'ai émis mon sentiment qui est celui-ci : une personne vivant comme elle le faisait, et mourant dans ces conditions, à mon avis, ne nous appartient plus. La sépulture ecclésiastique devait lui être refusée complètement.

Mon sentiment, appuyé sur certaines décisions de l'*Ami du Clergé*, n'a pas été accepté : j'étais trop sévère, il faut être plus large aujourd'hui, éviter le scandale, l'*Ami du Clergé* ne fait pas autorité, etc.

Je vous serais très reconnaissant de me dire ce que vous pensez de ma manière de voir. L'autre manière peut-elle être acceptée ? La mienne peut-elle être, sinon condamnée, du moins, *vu le temps et les circonstances*, n'être pas mise en pratique ? « Le seul fait, a-t-on dit, de n'avoir donné à cette personne que les honneurs les plus simplifiés, suffisait pour sauvegarder la sanction ; l'Eglise ne saurait exiger davantage, etc. »

R. — Que voulez-vous que nous y fassions ? L'*Ami* est d'un avis ; certains curés sont d'un autre ; nous n'y pouvons rien ! Ces curés ont cent fois raison (au moins) quand ils disent que l'*Ami du Clergé* n'est pas une autorité. Nous l'avons nous-mêmes assez souvent répété, et nous tenons beaucoup à ce qu'on se le dise. Reste à savoir ce que valent nos raisons, ce qu'en pense l'Eglise dans son enseignement doctrinal courant, spéculatif et pratique. Plus simplement reste à savoir ce que pense l'autorité épiscopale de la manière de penser et d'agir de ces curés.

Nous nous permettons d'estimer ultra-large, pour ne rien dire de plus, la mentalité que révèlent leurs propos. Après tout, il ne s'agit pas d'être large ou serré. Il s'agit d'obéir à des prescriptions, si ces prescriptions existent, et si elles déplaisent, d'en demander abrogation ou dispense à qui les a portées. Nous ne sommes point législateurs pour nous attribuer la faculté de biffer des lois existantes. Nous les trouvons gênantes ? C'est notre droit d'en juger ainsi, comme c'est notre droit aussi d'ouvrir notre pensée au législateur. Le reste le regarde, et *quoi qu'il arrive* en conséquence de son attitude après nos réclamations, un seul devoir nous reste, un seul : c'est d'obéir.

Or, ni l'Eglise, ni les Evêques, que nous sachions, ne partagent la manière de voir des curés en question. Le refus de sépulture ecclésiastique aux pécheurs publics reste une sanction en pleine vigueur, malgré les inconvénients qui frappent si fâcheusement ces curés, inconvénients que connaît bien l'Eglise, que connaissent bien les Evêques. Qu'on s'autorise des interprétations bénignes possibles sur le point de fait qui constitue la caractéristique de « pécheur public, » la théologie morale est la première à le permettre. L'*Ami du Clergé* n'a jamais là-dessus fait entendre une note sévère, bien au contraire ! Mais, enfin, quand un cas se présente qui répond à l'hypothèse visée par le droit canonique tout entier, sous toutes ses formes, nous voulons dire à tous les degrés de participation de l'autorité sociale officielle dans l'Eglise, quand cette autorité dit : N'enterrez pas, jamais nous ne conclurons par : Enterrez !

Ceci dit, à titre de simple rappel de principes, après avoir plaidé notre propre cause, nous voulons aussi plaider quelque peu celle des confrères que vous mettez en jeu, et qui ne sont pas là pour se défendre eux-mêmes d'une imputation qu'ils estimeraient peut-être désobligeante.

Le refus de sépulture religieuse est une affaire d'ordre externe, où il entre bien des considérations contingentes que la théologie morale, disions nous tout à l'heure, tient pour susceptibles, à l'occasion, d'interprétations assez élastiques. La question du scandale joue un grand rôle ici, et vous savez que la question du scandale reste toujours subordonnée, dans sa résolution, à des appréciations très « relatives » de lieux et de personnes.

La note infamante de pécheur public a certainement perdu quelque chose de son acuité d'autrefois. Il reste toujours des pécheurs publics, comme autrefois, c'est entendu. Personne ne le nie. Mais le scandale qui s'attachait jadis à leur condition, s'il persiste toujours, se trouve, dans nos mœurs actuelles, souvent plus ou moins

propriétaires gouvernent est dans l'état de nature. » — La *Gazette française*, du 2 vendémiaire an IV : « Dans toutes les associations policées, les propriétaires seuls composent la société. Les autres ne sont que des prolétaires, qui, rangés dans la classe des citoyens surnuméraires, attendent le moment qui puisse leur permettre d'acquérir une propriété. » — Voir ces citations, et d'autres, dans Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 549 sqq.

atténué. Il peut donc se faire que le péché public soit moins scandaleux dans un endroit que dans un autre. De là chez les curés intéressés des jugements pratiques divergents, non pas sur le fait en lui-même, ni sur l'existence de la loi du refus de sépulture, mais quant à l'appréciation des raisons excusantes qui, *pour un cas* exceptionnel donné, militent en faveur d'une décision finale bénigne, sous la réserve, toujours sous-entendue, que cette bénignité, de son côté, ne causera pas de scandale à la portion saine du troupeau fidèle.

C'est ainsi, par exemple, que le refus de sépulture pour suicide comporte une certaine souplesse de jugement, qui ne porte aucune atteinte au principe de la loi, mais s'inspire avec raison de la considération ambiante du scandale que causera ou ne causera pas la sépulture du suicidé. Il va de soi que cette souplesse d'interprétation n'est possible qu'autant que le permettent les *dubia* et obscurités qui planent sur le suicide en lui-même, parce que s'il était nettement caractérisé comme crime de sang-froid totalement inexcusable, le scandale alors serait de passer outre à une évidence qui s'impose à la conscience catholique.

Les confrères dont on nous parle n'ont ils point visé dans leurs réflexions un cas particulier, analogue, au point de vue des excuses possibles, à celui du suicide ? Et alors, au lieu de mettre dans leur conclusion pratique un démenti de principe infligé à l'Eglise, au nom de la prétendue évolution des mœurs, n'ont-ils pas eu simplement en vue un concours de circonstances qui autorisait la sépulture, en raison de considérations adjacentes, d'où il pouvait résulter que le refus aurait *in casu* occasionné plus de scandale que la concession ? Si telle a été leur pensée, il n'y aurait pas à leur en faire grief, au fond. Mais il faudrait les blâmer tout de même, alors, d'avoir pris motif de cette pensée, uniquement légitimée par des accidents de circonstances, pour s'en prendre, en formule générale, à la loi de l'Eglise et la critiquer comme ne répondant plus aux exigences présentes des mœurs. Tout n'est pas à admettre dans ces exigences des mœurs, et une heure arrive, dans les sociétés en décomposition, où il faut se décider à y résister, sous peine de voir engloutis dans le flot de la licence populaire les principes mêmes fondamentaux de la morale et du droit.

Un mot encore. Nous ne goûtons guère la demi-mesure qui a été adoptée, sous prétexte de souligner, sans appuyer trop, la condition du pécheur public ainsi enterré religieusement, mais avec un minimum de solennité. Cette mesure restrictive se comprend à propos d'attitudes incorrectes, mais non carrément anti-religieuses, que l'on veut atteindre, et qu'on a soin de menacer à l'avance. Dans le cas présent, jamais, ni le Rituel ni la théologie morale n'ont imaginé cette sorte de demi-pécheur public, qui ne le serait pas assez pour se voir refuser la sépulture religieuse, mais qui le serait assez cependant pour mériter la punition posthume d'une portion congrue dans le concours de l'Eglise à ses obsèques. Sauf meilleur avis, pareil procédé demanderait au moins à être autorisé par l'Evêque du lieu.

Q. — Bientôt nous aurons à payer dans ce pays-ci une nouvelle imposition : l'impôt sur le revenu. A cette occasion, un employé du Gouvernement viendra nous demander de lui déclarer le montant exact de nos revenus. Peut-on dire que nos honoraires de messes et notre casuel soient des revenus ? Ne sont-ce pas plutôt des offrandes, et devrons-nous en déclarer le montant ?

R. — La loi de votre pays doit entendre, nous le supposons, par « revenu » soumis à l'impôt normal, la somme globale de ce qui « revient » en fin d'année, comme rapport moyen fixe, soit d'un capital, soit d'un travail déterminés. Aucun législateur ne peut émettre la prétention de baser un impôt sur une assiette qui juridiquement n'est pas à priori pour lui existante. Un capital qui donne des rentes régulières est une assiette, dont l'on peut discuter le choix, mais enfin c'est une assiette à objectivité certaine et tangible. De même pour les salaires et émoluments fixes du travail normal dont un homme alimente régulièrement sa subsistance matérielle : assiette encore, plus discutable et imprécise que la première, mais admissible toujours à la rigueur.

Pour les casuels, qui au fond sont des cadeaux ou largesses éventuelles, fussent-elles même relatives à un travail déterminé, tout cela rentre dans la catégorie des encaissements aléatoires, perçus en fin de compte à titre gracieux, que personne ne peut considérer comme des revenus au sens normal et ordinaire du mot, et dont, par conséquent, le législateur n'est pas censé avoir fait état dans ses prévisions budgétaires qui sont la raison justificative fondamentale de l'impôt.

Ceci est d'autant plus vrai que l'impôt « s'impose » à l'avance, donc sur des prévisions d'avenir, et non sur des constatations du passé. Or, qui peut savoir s'il percevra ou ne percevra pas la somme d'argent qu'il ne doit attendre que de la bonne générosité des gens qui voudront bien la lui donner ? Le *casuel* porte exactement son nom. Il est casuel, variable, jusqu'à devenir parfois à peu près nul (on en sait quelque chose en France !) ; et à supposer même qu'il fût possible de le prévoir d'après une cote moyenne basée sur les dernières années, il n'en resterait pas moins vrai qu'il garderait toujours son caractère d'émolument aléatoire, subordonné, à tout instant, aux caprices de la piété ou de la générosité du public, impossibles à escompter à l'avance quand il s'agit de trouver des ressources certaines pour faire face à des dépenses publiques certaines. A notre avis, quoi qu'on pense de l'obligation en conscience de cette loi de l'impôt sur le revenu, la déclaration du casuel et des messes n'est pas obligatoire.

Q. — 1° Les prêtres « coopérateurs ou bienfaiteurs » de la Sainte-Enfance ont la faculté d'imposer aux fidèles les scapulaires de la Sainte Trinité, de la Passion, de N.-D. du Mont-Carmel, des Sept-Douleurs et de l'Immaculée-Conception *unica formula*.

On désire savoir quelle est cette formule.

2° Que faut-il entendre par prêtres « coopérateurs ou bienfaiteurs » et quels sont exactement leurs privilèges ?

R. — Comme il s'agit d'indulgences, il importe de ne s'exprimer qu'avec une absolue précision. Aussi avons-nous vérifié sur les feuilles de pouvoirs délivrées par la Direction générale les diverses concessions accordées aux prêtres qui s'occupent de l'Œuvre ou la favorisent. Nous allons les énumérer, avec les conditions auxquelles elles sont soumises[1].

1° Les directeurs et les membres d'un Conseil quelconque de l'Œuvre, — les chefs de séries de douze associés, — celui qui verse chaque année de son argent le montant des cotisations d'une série, — celui qui sera devenu membre perpétuel de l'Œuvre par le versement, une fois pour toutes, de 100 fr. au moins pris sur ses ressources personnelles, — tous ceux-là possèdent :

a) Le pouvoir, avec le consentement de l'Ordinaire, d'appliquer les indulgences apostoliques et de sainte Brigitte (Bref de Léon XIII du 3 février 1893) ;

b) La faveur de l'autel privilégié trois fois par semaine *(ibid.)*;

c) Le pouvoir, avec le consentement de l'Ordinaire, de bénir et d'imposer les scapulaires de la T. S. Trinité, du Mont-Carmel, des Sept-Douleurs et de l'Immaculée-Conception *(ibid.)*, en employant pour chacun sa formule spéciale ;

d) Le pouvoir, avec le consentement de l'Ordinaire, d'appliquer l'indulgence plénière *in articulo mortis* avec le rit et la formule prescrits par Benoît XIV *(ibid.)*;

e) Le pouvoir, avec le consentement de l'Ordinaire, d'appliquer aux chapelets, en les bénissant d'un seul signe de croix, les indulgences des Croisiers (Rescrit du 12 mai 1908) ;

f) Le pouvoir de recevoir les fidèles dans le Tiers Ordre de St-François ; de leur donner l'absolution générale et la bénédiction papale ; et, avec le consentement de l'Ordinaire, d'ériger des Fraternités du Tiers Ordre (Concession du 14 déc. 1901).

2° Les directeurs et les chefs de séries, ceux qui versent de leur argent le montant de douze cotisations chaque année, peuvent pendant cinq ans (à dater du jour de la concession) attacher aux crucifix les indulgences du Chemin de la Croix (Concession du 26 nov. 1906).

3° Tout prêtre directeur, ou membre d'un Conseil, ou chef d'une série, a le pouvoir d'imposer aux fidèles *unica formula* les quatre scapulaires de la Sainte Trinité, de l'Immaculée-Conception, des Sept-Douleurs et de la Passion (Rescrit du 12 mai 1908).

On voit qu'il n'est pas question du scapulaire du Mont-Carmel. En effet, celui-ci doit toujours être bénit et imposé avec sa formule spéciale (S. C. Ind., 27 avril 1887), et tous les privilèges contraires à cette règle ont cessé d'exister le 27 avril 1897.

L'*unica formula* permise pour les quatre scapulaires désignés est une formule spéciale; elle se trouve dans Beringer[1], où elle occupe une page et demie, et dans l'Appendice des éditions récentes du Rituel romain[2].

— Quand les pouvoirs sont accordés « avec le consentement de l'Ordinaire, » ce consentement est indispensable pour les exercer validement. L'évêque diocésain peut donner une autorisation générale à tous les prêtres qui sont dans les conditions requises. Sinon, chacun doit, sous peine de nullité, faire viser ses feuilles par l'Evêché.

Q. — Les Compagnies de chemin de fer font des réductions pour les groupes de voyageurs appartenant à une même famille. Or, il arrive que des gens qui ne sont pas de la famille se glissent frauduleusement dans ces groupes, pour profiter de la réduction, contrairement aux intentions et règlements formels de la Compagnie. Que penser de cette pratique au point de vue de la justice et de la restitution éventuelle ?

Autre cas. Si un employé, qui par privilège spécial jouit d'une forte réduction pour lui et ses proches, s'arrange de manière à faire profiter de cette réduction des voyageurs qui n'y ont aucun droit d'après les règlements, commet-il une injustice entraînant réparation ? *Quid* si une personne étrangère s'offre ainsi un parcours entièrement gratuit ?

Dans quelle mesure peut-on interpréter largement le silence relatif que garde la Compagnie, qui sait fort bien que ces irrégularités se pratiquent assez souvent, et qui ne dit rien, ou se contente de relever de temps à autre, et rarement, une contravention ? — Que conclure enfin, s'il s'agit d'une Compagnie riche, qui gagne de beaux bénéfices ? Y a-t-il là une raison susceptible de rendre moins urgente l'obligation de restituer dans les cas où elle existerait ?

R. — Nous avons déjà plusieurs fois résolu des cas de conscience analogues dans nos colonnes. Sans trop nous répéter, nous allons rappeler brièvement les principes qui nous paraissent dominer cette matière.

Une loi proprement dite pénale, n'oblige moralement qu'à la peine, après coup. Ceci est d'enseignement commun ; inutile d'en disserter autrement. Le tout est de savoir quand est-ce qu'une loi est purement pénale.

[1] Les indications données sur la 2e page de la couverture des *Annales* n'étant pas absolument exactes, la Direction générale se propose d'y faire le plus tôt possible les corrections nécessaires.

[1] *Les Indulgences*, 3e édit., t. II, p. 43 de la 3e Partie.

[2] La rubrique porte : « Pro sacerdotibus Congr. SS. Redemptoris. » En fait, tous les prêtres qui ont reçu l'autorisation de bénir *unica formula* peuvent employer celle-ci. Et s'ils n'ont des pouvoirs que pour 2 ou 3 des quatre scapulaires mentionnés dans la formule, ils omettent les termes se rapportant aux scapulaires pour lesquels ils n'ont pas de pouvoirs. C'est ce que devront faire, pour celui de la Passion, les prêtres mentionnés au 3° de notre réponse.

On donne généralement comme caractère distinctif cette circonstance qu'elle est accompagnée à l'avance de sa sanction, tarifée toujours de telle façon que la peine, ou amende à payer, dépasse de beaucoup la gravité du délit ; par où le législateur est censé vouloir se compenser sur le dos de quelques-uns (de ceux qui sont pris) du préjudice causé par les autres et resté impuni.

En ce qui concerne l'administration financière des Compagnies de chemin de fer, il y a lieu de distinguer deux sortes de règlements imposés au public comme conditions du service de transport qu'on met à sa disposition : 1o les règlements ayant pour but de défrayer la Compagnie pour une dépense par elle réellement effectuée, et 2o les règlements destinés à faire payer aux voyageurs certaines commodités ou privilèges, qui peuvent facilement s'estimer à prix d'argent, mais ne correspondent cependant pas, en rigueur de justice, à la rémunération d'un travail déterminé. Contravention dans les deux cas, si l'on est pris en défaut, et amende en conséquence. Mais, dans le second, le plus grand mal est d'être pris, tandis que, dans l'autre, la restitution s'impose à la conscience indépendamment de tout contrôle de la Compagnie.

C'est sur cette distinction que nous nous sommes appuyés déjà, à propos de consultations analogues, pour conclure qu'il y a lieu à restitution, par exemple pour celui qui voyage sans billet, alors que l'on peut admettre que la restitution ne s'impose pas si avec un billet de 3e classe l'on monte frauduleusement en 1re ou en 2e. Nous ne revenons pas sur les preuves détaillées de cette solution, que la distinction ci-dessus rappelée éclaire suffisamment.

A laquelle des deux catégories faut-il rapporter le règlement qui réserve aux seuls employés le bénéfice d'une réduction particulièrement considérable sur les tarifs ordinaires ? A notre avis, c'est à la première, où la stricte vertu de justice commutative est intéressée. Il y a contrat formel entre la Compagnie et l'employé ; celui-ci donne ses services, en échange desquels il reçoit, il est vrai, un salaire correspondant ; mais en plus, à titre de faveur absolument personnelle, la Compagnie veut bien le transporter gratis, lui et ses proches, ou tout au moins à des conditions de bon marché exceptionnelles, qui laisseraient l'exploitation en déficit si pareil tarif était consenti à tout le monde. Celui donc qui usurperait le privilège de l'employé voyagerait en réalité dans des conditions qui causeraient à la Compagnie une perte, à laquelle elle n'entend certainement pas consentir. C'est alors *ablatio rei alienæ invito domino.*

A fortiori doit-on conclure ainsi, quand il s'agit de l'usurpation d'un privilège qui va jusqu'à la gratuité du voyage, auquel cas le tort de justice est encore plus évident et rentre dans la catégorie des voyages effectués par n'importe qui sans billet.

Par contre, nous regarderions comme n'offensant pas la justice, rigoureusement parlant, le fait du voyageur qui, malgré les règlements, passerait son *retour* qu'il a dûment payé, à un ami qui peut l'utiliser sans bourse délier. Voilà un exemple de règlement d'ordre administratif qui ne vise pas directement le paiement d'un travail réalisé, appelant sa rémunération propre en justice.

A la seconde question posée par notre correspondant nous répondrions donc : Au seul point de vue abstrait des principes, et de l'obligation de conscience à priori, non, l'employé ne peut pas, sans léser le droit de la Compagnie, faire profiter de sa réduction personnelle des personnes qui ne sont pas comprises parmi les bénéficiaires désignés à l'avance. Non, il ne peut, sans injustice, plus manifeste encore que dans le cas précédent, faire voyager à sa place gratuitement une personne étrangère à la concession du privilège.

Nous ne pensons pas, toutefois, que ces deux sortes de fautes entraînent *pratiquement* l'obligation de restituer. Pour le premier cas où il ne s'agit que d'une réduction plus ou moins forte, il semble moralement certain que la Compagnie renonce à son droit d'exiger la réparation du préjudice qui lui est causé. Elle n'ignore pas, en effet, ce qui se passe, et souvent, là où elle pourrait parler et réclamer, elle se tait. On peut donc interpréter son silence dans le sens d'une condonation de tolérance, ce qui explique la facilité avec laquelle on se permet ces petites libertés à son endroit dans le monde des employés.

Mais il nous paraît que la question changerait et appellerait une solution différente, si l'employé indélicat, au lieu d'étendre la faveur un peu plus loin qu'il ne faudrait dans les limites de sa famille, voulait en faire profiter une personne étrangère. Nous ne voyons plus alors sur quoi l'on s'appuierait pour supposer la même bienveillance silencieuse et la même renonciation de la part de la Compagnie, qui n'a vraiment aucune raison de faire pareil cadeau au premier venu ; sans compter qu'une fois ouverte cette porte aux abus, on voit assez quel envahissement d'indiscrets s'y précipiterait, au tort final grave de l'exploitation.

Avec un peu de bonne volonté, l'on peut aussi, croyons-nous, admettre la même disposition de tolérance et de condonation chez la Compagnie quand l'employé passe son privilège de transport gratuit à un autre qui n'y a pas droit, mais toujours, et à fortiori, à la même condition que cet autre soit un membre de la famille, très proche autant que possible, et non pas un étranger quelconque.

Voilà pour la seconde partie de la question proposée. C'était la plus difficile, et dont les principes de solution étaient bons à énoncer tout d'abord pour répondre plus aisément à la première. La réduction consentie à certains groupes de voyageurs n'a pas le même caractère que celle faite aux employés. Son but, très évident, est d'attirer des clients par l'appât de la réduction ; c'est

donc le *nombre* qui est visé ici, et non plus des *personnes* rigoureusement déterminées, et dès lors le règlement qui réclame le lien de parenté rentre dans la catégorie des mesures d'ordre administratif plutôt que strictement financier. Ici la réduction n'est pas, à proprement parler, une faveur, mais un tarif consenti en raison du nombre, et, tout compte fait, la Compagnie gagne à cette réduction-là, tandis qu'elle perd avec l'autre. Aussi convient-il d'apprécier beaucoup plus largement ce règlement dans la pratique, comme n'obligeant pas en conscience à priori en justice. Si l'on est pris, on paiera, voilà tout.

Du reste, sur ce point, la Compagnie sait parfaitement que le contrôle sérieux lui est absolument impossible. Elle ne peut pas obliger les voyageurs à présenter à ses guichets leur arbre généalogique, tandis qu'il lui est facile de se renseigner sur le champ, beaucoup plus restreint et plus aisé à explorer, de la famille de ses employés. D'où il suit qu'elle ferme l'œil sur la vérification des déclarations qui lui sont faites de ces parentés requises pour la réduction des tarifs pour voyages en groupes. De temps à autre, elle dresse des contraventions, juste assez pour stimuler la sincérité des voyageurs, pas assez néanmoins pour les effrayer par son intransigeance, ce qui aurait pour effet de tarir la source des bénéfices que lui rapporte la fréquence de ces expéditions de famille. Il faut assimiler ce règlement de parenté à celui qui défend de passer son *retour* à un autre.

En résumé, l'*obligation de restituer* ne nous paraît bien certaine que dans le fait de voyager sans billet, pour un voyageur qui n'a aucune raison de s'octroyer ce privilège. Dans les autres cas, cette obligation, ou bien est fortement douteuse, ou bien n'existe certainement pas, là surtout où il y a des motifs évidents de présumer que la Compagnie renonce, sur ces détails, au droit rigoureux qu'elle pourrait peut-être revendiquer en toute stricte justice.

Un mot encore. Que la Compagnie soit riche ou fasse difficilement ses affaires, cela ne change rien à la question. La raison de justice fait abstraction du plus et du moins en ce qui concerne les conditions de fortune du propriétaire.

Q. — X... a divorcé avec sa première femme, dont il a un enfant. Il épouse ensuite, au civil seulement, une deuxième femme, dont il a quatre enfants.

Réduit à la misère, il trouve un abri dans un hospice, où, revenu à de meilleurs sentiments, il voudrait bien faire au moins ses Pâques. Il comprend et déplore sa faute.

Les deux femmes vivent encore; mais il a cessé tout rapport avec elles. Il se contente, dit-il, d'aller voir ses enfants de temps à autre.

Peut-on l'admettre aux sacrements?

R. — Impossible, évidemment, si le fait du divorce et du second pseudo-mariage est public, comme il est tout naturel de le supposer. Impossible, disons-nous, tant qu'on n'aura pas trouvé un moyen suffisant, sinon de réparer le scandale irréparable, de l'atténuer cependant par des réparations et protestations aptes à donner satisfaction à l'opinion de la société chrétienne. Le choix de ces réparations dépend des circonstances, de la notoriété du délit, du milieu où il est le plus connu, et où sa non-réparation dans les limites du possible causerait un nouveau scandale non moins grave que le premier.

S'il s'agissait d'un cas *in extremis*, il va de soi que l'on pourrait simplifier et omettre même ces précautions, et se contenter d'un strict minimum.

Si le divorcé doit vraiment vivre en dehors de toute fréquentation habituelle suspecte avec sa concubine, et si le public est informé de ses intentions sur ce point-là, on peut se montrer plus disposé à l'admettre aux sacrements.

Le seul cas tout à fait embarrassant se présente quand on ne peut pas obtenir la séparation des divorcés pour l'avenir. L'embarras même est tel, alors, qu'il faut, en principe, conclure au refus de l'administration des sacrements. Le moins qu'on puisse exiger, comme condition au for externe, c'est évidemment la cessation de l'état de choses qui constitue par lui-même la contradiction vivante du dogme et de la morale catholique sur le sacrement de mariage.

Cette hypothèse ne paraît pas en cause dans la présente question. Il nous semble donc que celle-ci est à résoudre d'après les interprétations larges que nous venons de suggérer. Le prêtre, en tout cas, doit prendre ses précautions pour qu'on ne l'accuse pas de profaner les sacrements dont il a la garde, en les donnant, en dehors de l'extrémité, à des gens qui entendent persister à s'en montrer notoirement indignes.

Q. — Que faire pour la communion avec un malade qui avale difficilement ?

Le cas se présente assez fréquemment, surtout avec des vieillards ; ils ont un mal infini d'avaler la sainte Hostie, même avec des liquides : ils la *tortillent* pendant quelques minutes dans leur bouche, au point qu'il y a lieu de croire que la communion n'a pas lieu, car très probablement la sainte Hostie se fond entièrement dans la bouche : c'est à craindre du moins. Et puis il y a bien là quelque chose d'irrespectueux, involontairement sans doute, mais qui choque néanmoins.

Appelé pour administrer un malade et ayant apporté avec moi la sainte Hostie, je me suis abstenu de le communier, la famille ayant dit qu'il avait difficile d'avaler et inclinant à l'abstention. Ai-je bien fait ?

R. — Il est certain que l'on ne doit pas donner la sainte communion aux malades qui ne peuvent la recevoir sans qu'il y ait péril d'irrévérence pour le sacrement d'Eucharistie. Encore faut-il qu'il s'agisse d'irrévérence grave, et que le péril soit à peu près certain. Or il nous semble que ces deux conditions font défaut, à part des cas tout à fait exceptionnels et rares, dans les malades qui ne peuvent avaler que difficilement la sainte Hostie. Les efforts qu'ils font pour arriver à la déglutition

ne constituent certainement pas une irrévérence grave. — Quant au danger que courent les saintes espèces de se dissoudre dans la bouche du malade, on peut le faire disparaître ou du moins le rendre improbable en prenant quelques précautions. On préviendra d'abord le malade de ce qu'il doit faire pour que la déglutition s'opère avec plus de facilité et de rapidité; et si l'on remarque, tout après la communion, que l'hostie consacrée n'est pas avalée, on fera prendre au malade une gorgée d'eau ou une potion qui entraînera sans peine les saintes espèces.

Il ne faut pas toujours s'en tenir aux dires de la famille ou des personnes qui entourent le malade. Souvent on affirme que celui-ci ne peut rien avaler sans difficulté, alors que ce n'est pas exact, et qu'en parlant ainsi on n'a pás d'autre but que d'empêcher le prêtre d'apporter le saint viatique. Le prêtre doit se rendre compte par lui-même, aussi discrètement que possible, de ce que vaut cette affirmation. Elle pourra, dans quelques cas, être vraie au point de rendre la communion physiquement impossible. Mais de là il ne faut pas conclure, d'une manière générale, que le prêtre doit s'abstenir de porter la sainte communion aux malades, et spécialement aux vieillards, à cause de la difficulté que présente ordinairement pour eux la déglutition de l'hostie. La sainte communion est pour eux un devoir et un besoin, et ce serait une faute de les en priver à cause de certaines irrévérences qui n'ont rien de choquant ni de grave, ou à cause d'un péril que l'on peut, avec quelques précautions, prévenir ou éloigner.

Q. — A la page 640 de l'*Ami du Clergé paroissial* de 1910, dernier alinéa, je trouve une assertion qui est erronée : « Même les défunts peuvent être inscrits dans la Confrérie » du Rosaire.

Je n'ai pas la Déclaration d'Alexandre VI auquel on renvoie ; mais je sais que la S. C. des Indulgences, le 25 août 1897, a décidé que l'inscription des défunts dans une confrérie ou toute œuvre pie est *nulle*.

R. — Les concessions contenues dans la constitution *Illius* d'Alexandre VI n'étaient pas des plus *claires* ni des plus *certaines*. La bulle *Illius* est-elle *authentique?* La *Nouvelle Revue théologique* a publié une attaque assez serrée contre cette constitution et une d'Innocent VIII, *Splendor paternæ gloriæ* [1]. De leur côté, les Dominicains soutiennent hardiment l'authenticité de ces pièces, comme on peut le voir dans la *Rosa aurea* du P. Leikes, p. 349, et dans la *Théologie du saint Rosaire* du P. Chéry, t. II, p. 70.

Un décret de la S. C. des Indulgences du 10 août 1899, *ad VI*, tranche la question contre l'inscription des défunts dans la Confrérie du Rosaire : « VI. An, non obstante Decreto S. C. Indulgentiarum d. d. 25 aug. 1897, *in una Urbis et Orbis*, vi specialis privilegii, Rectores Confraternitatum SS. Rosarii albo suæ Confraternitatis permittere valeant inscribi nomina defunctorum, etiam ad hunc finem dumtaxat ut defuncti fiant participes meritorum Confraternitatis et precibus sodalium commendati habeantur? — RESP. *Negative, facto verbo cum SSmo* [1]. »

Nous prions nos abonnés de modifier en conséquence le passage erroné.

[1] *Nouvelle Revue théologique*, 1875, p. 63.

[1] *Analecta ecclesiastica*, 1899, p. 367; — Beringer, *Les Indulgences*, t. II, p. 86.

Q. — Un chrétien est accusé, et à peu près convaincu, par la voix publique, d'une faute quelconque, luxure ou vol. Dans le but de le disculper, son confesseur déclare, en conversation particulière, que le pénitent ainsi diffamé ne lui a pas accusé en confession le péché dont l'accuse la rumeur publique.

Ce prêtre n'a-t-il pas manqué indirectement à la discrétion ?

R. — En parlant comme il l'a fait, le confesseur a commis, ce n'est pas douteux, une indiscrétion. Cette indiscrétion est coupable, d'abord à cause du scandale qu'elle peut occasionner, et qu'il était facile de prévoir ; puis parce que si ce chrétien est réellement coupable de la faute dont on l'accuse, elle pourra faire connaître le caractère sacrilège de la confession qu'il a faite et de l'absolution qu'il a reçue ; enfin parce qu'elle est de nature à rendre odieux aux fidèles le sacrement de pénitence.

Le but poursuivi par le confesseur, disculper son pénitent, prouve qu'il a agi de très bonne foi ; mais la bonne foi ne saurait enlever à un acte sa culpabilité réelle et objective.

Q. — Quidam juvenis proponit puellæ perficere cum ipsa actum conjugalem, sed incompletum, id est, modo onanistico. Quod illa respuit. Utrum hoc onanismi desiderium constituat circumstantiam specificam in confessione declarandam ?

R. — Affirmandum videtur. Desiderium enim turpe, rectius, peccata desiderii induunt omnes malitias quæ objecto desiderii insunt et ab agente apprehenduntur. Atqui objectum desiderii illius qui cupit onanistice copulam habere, duplex est, scilicet : fornicatio attentata aut incipienda, et pollutio perpetranda. Duplex igitur huic desiderio malitia inest. (Cf. Lehmkuhl [11], I, n. 1044, scholion). « Copula imperfecta, ait Noldin *(De Sexto*[11], n. 15 b), in qua semen extra vas effunditur, non est simplex fornicatio sed qualificata, quia ad peccatum fornicationis *contra castitatem* accedit peccatum quod ad peccata *contra justitiam* reducitur, eo quod semen frustratur contra ordinem naturæ et finem humanæ generationis. » Atqui desiderium onanismi de quo in casu proposito, est desiderium copulæ imperfectæ. Ergo, juxta principium supra revocatum, duplicem malitiam continet in confessione declarandam.

CAUSERIES AVEC UN JEUNE CURÉ

XV

LE STYLE GOTHIQUE OU OGIVAL *(suite)*

SOMMAIRE. — **V. Le style gothique à l'Etranger. — 2. La sculpture.** — A) EN ALLEMAGNE. — 1° *Principaux représentants : — a) Georges Syrlin le Vieux :* son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *b) Till* ou *Tilman Riesmenschneider :* son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *c) Adam Krafft :* son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *d) Veit Stos :* son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *e) Michel Pacher de Bruneck :* son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *f) Nicolas de Leyden :* son œuvre. — *g) Autres produits* de la sculpture gothique allemande. — 2° *Ses caractères généraux.*

B) EN ANGLETERRE. — 1° Les sculptures de la cathédrale de *Lincoln ;* — 2° de la cathédrale d'*York.*

C) EN ESPAGNE. — 1° Les sculptures de la cathédrale de *Tolède ;* — 2° de la cathédrale de *Burgos ;* — 3° de la cathédrale de *Séville.*

D) DANS LES FLANDRES. — 1° *L'Ecole de sculpture flamande de Dijon au XV° siècle. — a) Occasion* de sa création. — *b)* Ses *membres :* Jean de Marville ; — Jacques de Baerze ; — Claude Sluter ; — Claus de Werve ; — Antoine Lemoiturier. — *c)* Ses *productions :* — 1. La *Chartreuse* de Dijon ; — 2. Le *Puits de Moïse ;* — 3. Le tombeau de Philippe le Hardi ; — 4. Le tombeau de Jean sans Peur ; — 5 Œuvres de *Jacques Morel,* de Lyon ; — 6. Autres maîtres se rattachant à l'Ecole de sculpture de Dijon : — Pierre de Thury, — Robert Loisel, — Georges de la Sonette, — Michel Colombe. — 2° *Ses caractères spéciaux.*

E) EN ITALIE. — 1° Les *principaux sculpteurs : — a) Nicolas de Pise* : son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *b) Jean de Pise :* son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *c) Fra Guglielmo d'Agnolo :* son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *d) Jean de Balduccio :* son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *e) André de Pise :* son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *f) Andrea Orcana* : son histoire ; son œuvre ; valeur de sa sculpture. — *g) Piero di Giovani Tedesco* et *Nicolo di Piero d'Arezzo :* histoire ; valeur sculpturale. — *h) Autres sculptures gothiques* en Italie : — 1. A Orvieto ; — 2. A Vérone ; — 3. A Bologne. — 2° *Caractères généraux* de la sculpture gothique italienne. — *a)* L'Ecole de Pise. — *b)* L'Ecole de Florence.

II. — LA SCULPTURE GOTHIQUE A L'ETRANGER

1° La sculpture gothique en Allemagne

Il nous faut dire les principaux représentants de la sculpture gothique en Allemagne et apprécier leur œuvre.

I. Principaux représentants. — I. GEORGES SYRLIN LE VIEUX. — 1° *Histoire.* — Georges Syrlin le Vieux est originaire d'Ulm et y passa sa vie.

2° *Son œuvre.* — Le bois est la matière qu'il travailla de préférence. A Ulm, il orna la cathédrale de ses magnifiques stalles, avec les bustes de patriarches, de prophètes, de Sibylles, de sages de l'antiquité (Pythagore, Ptolémée, Cicéron, Virgile, etc.), de saints, etc. (1469-1474). Les belles stalles de Blaubeuren (1493) sortent aussi du ciseau de Syrlin ou de celui d'un de ses disciples, de même que celles de Geislingen (1512).

3° *Sa valeur.* — Dans cet ensemble qui déborde de verve, l'artiste a varié à l'infini la caractéristique des personnages, en y mêlant, comme l'a dit Michelet, la nature et l'idéal. Syrlin excelle surtout dans les types féminins, tous riants ou réfléchis, ascétiques ou langoureux.

II. TILL OU TILMAN RIESMENSCHNEIDER. — 1° *Histoire.* — Né à Wurtzbourg dans la Basse Franconie, Tilman Riesmenschneider passa sa vie d'artiste dans sa province et y mourut en 1531.

2° *Son œuvre.* — Ce maître travaillait également le bois et la pierre. Généralement on lui attribue les meilleurs retables de la Basse Franconie, à Wurtzbourg, Rotembourg, etc. C'est à lui que l'on doit le mausolée de l'empereur Henri II à Bamberg.

3° *Sa valeur.* — Ses figures se distinguent par une certaine mièvrerie, et ses draperies par leurs plis recroquevillés.

III ADAM KRAFFT. — 1° *Histoire.* — Il a passé sa vie artistique à Nuremberg (1490-1507).

2° *Son œuvre.* — Son œuvre la plus remarquable est le Chemin de Croix (1490) qui se développe le long de la route conduisant de Nuremberg au cimetière Saint-Jean et abonde en traits pathétiques.

Le monument funéraire de Schreyer à l'église Saint-Sébald contient aussi des scènes de la Passion mouvementées et dramatiques.

Enfin, dans son superbe tabernacle en pierre de l'église Saint-Laurent, haut de 64 pieds, l'artiste s'est fait violence pour plier ses figures aux exigences de la composition architecturale. Par une pensée toute chrétienne, il s'est représenté, lui et ses compagnons, agenouillés et soutenant sur leur dos, comme un autre Atlas, le soubassement du monument.

3° *Sa valeur.* — Il excelle à mettre, dans la pierre ou le bois, la souplesse et l'éloquence de la vie. Krafft nous séduit par sa franchise, sa conviction, sa verve dramatique.

— N'y a-t-il pas quelques réserves à formuler ?

— L'art de Krafft est robuste plutôt qu'élégant ; les scènes de son Chemin de Croix sont gâtées par une confusion extrême et l'ignorance des règles les plus élémentaires de l'ordonnance ; de même, dans le monument funéraire de Schreyer, la multiplicité des plans enlève toute unité à l'action.

IV. VEIT STOS. — 1° *Histoire.* — Quelques-uns font naître Veit Stos à Cracovie ; s'il n'y est pas né, il s'y est fixé au moins quelque temps, parce qu'il y a laissé des traces de son passage. Mais c'est à Nuremberg que l'on voit la plus grande partie de son œuvre ; et c'est là qu'il mourut en 1533.

2° *Son œuvre.* — C'est lui qui a décoré le maître-autel de Notre-Dame de Cracovie par un couronnement de la Vierge.

Dans sa Couronne de Rose de l'église Saint-Laurent de Nuremberg, qui date de 1518 et que l'on regarde comme son chef-d'œuvre, il a suivi la tradition et représenté en une série de médail-

lons les Sept Joies de la Sainte Vierge : Annonciation, Visitation, Nativité, Adoration des Mages, Résurrection de J.-C., Effusion du Saint-Esprit, Couronnement de la Sainte Vierge. Au sommet trône le Père, entouré d'anges. Mais, au lieu d'une décoration du gothique flamboyant, comme l'employaient encore beaucoup de ses contemporains, Veit Stos a mis, pour relier les sept médaillons, une simple couronne de rose.

On lui attribue aussi le maître-autel de la cathédrale de Bamberg daté de 1526, un beau Christ en croix dans l'église Saint-Sébald à Nuremberg, une Vierge, etc.

3° *Sa valeur.* — Stos sculptait le bois; mais il perfectionna les procédés et la méthode de ses devanciers. Ordinairement, ceux-ci exécutaient de vastes panneaux divisés en plusieurs champs, où leurs sujets se scindaient en scènes successives. Les figures étaient peintes de couleurs vives sur un fond doré. Les draperies présentaient des plis lourds et grossièrement cassés. Veit Stos apporta à cette sculpture naïve une perfection et une délicatesse ignorées jusqu'à lui.

— Nuremberg peut se féliciter de ces deux artistes : Krafft et Stos.

V. Michel Pacher de Bruneck. — 1° *Histoire.* — Il appartient, par sa vie artistique, au Tyrol, où il mourut en 1498.

2° *Son œuvre.* — Il est à la fois sculpteur et peintre. Comme sculpteur, il a exécuté les retables en bois de Gries, de Saint-Wolfgang, de Botzen, de Salzbourg.

3° *Caractères de sa sculpture.* — Ses œuvres se distinguent par la noblesse et la pompe de l'ordonnance, ainsi que par un véritable sentiment de la beauté. Ce maître se plaît aux scènes tourmentées et touffues. Ses types juvéniles ont autant de grâce que ses types de vieillards ont d'énergie et de majesté. C'est le principal représentant de l'Ecole du Tyrol.

VI. Nicolas de Leyen. — On lui attribue deux bustes pleins de vie, celui du comte Jacques de Lichtenberg et celui de Barbe d'Ottenheim, sculptés à Strasbourg en 1463, dont les moulages sont au Trocadéro.

— Et les originaux?

— Ils ont péri en 1870.

VII. Autres produits de la sculpture gothique allemande. — D'innombrables autres sculptures, principalement sur bois, fouillées comme des châsses, d'une invention vive et riche, parfois d'un mérite transcendant, peuplent le reste de l'Allemagne. Je citerai au hasard celles de l'église de Xanten (xv^{e}-xvi^{e} siècles), où la rudesse germanique est tempérée par un souffle de beauté.

II. Caractères généraux. — C'est à Bamberg et à Naubourg, sous un souffle venu de Reims, que prend naissance l'école de sculpture allemande, avec sa forte tendance au réalisme et le sens inné du portrait. Il suffit de rappeler les chefs-d'œuvre iconographiques qui décorent ces deux cathédrales et surtout le portrait équestre de Conrad III.

L'Allemagne du xv^{e} siècle fut, comme la France, tributaire des Flandres. Seule, sur les bords du Rhin, l'école de Cologne maintint son indépendance. Le réalisme flamand, parfois si brutal dans les expressions, si confus dans l'ordonnance, fut encore outré par les artistes allemands. Bien peu réussirent à s'affranchir de formules rapidement devenues conventionnelles et à entrevoir par dessus toutes les laideurs et toutes les misères un idéal supérieur de beauté. Néanmoins les écoles allemandes du xv^{e} siècle ont déployé une vitalité et une verve merveilleuses, bien faites pour piquer la curiosité, parfois même pour exciter l'admiration de tous les amis de l'art. Elles ont préparé le splendide essor de l'art allemand au siècle suivant.

— Quelle a été l'influence de la sculpture allemande sur la peinture?

— Différente en cela de l'Ecole italienne, de l'Ecole flamande, de l'Ecole française, la sculpture allemande n'exerça guère d'influence sur la peinture. C'est que tous les maîtres que nous avons énumérés, étaient des artistes habiles, sachant faire vivant, s'élevant parfois à l'éloquence, mais sans le génie supérieur d'un Claus Sluter ou d'un Donatello [1].

2° La sculpture gothique en Angleterre

I. Sculptures de la cathédrale de Lincoln. — La sculpture, rare ailleurs, abonde ici et offre des spécimens de tout premier ordre. Toute la façade ouest est couverte d'arcatures légères, autrefois garnie de statues dont il ne reste que quelques échantillons ; le pignon lui-même est revêtu d'un treillis sculpté et toutes ces sculptures sont d'une extrême délicatesse.

Sur le bas côté du chœur, un gracieux porche donnant accès au *presbyterium* conserve toutes ses arcatures, très riches, très finement sculptées et quelques restes très mutilés d'excellentes statuettes dont l'ensemble représentait autrefois le Jugement dernier. Un peu plus loin, ornant un contrefort, deux statues de roi et de reine, Edouard I^{er} et Eléonore, du xiii^{e} siècle, dans le meilleur style.

A l'intérieur, une sculpture florale très riche, comparativement à celle des monuments francais. Les colonnettes sont ornées de chapiteaux admirablement travaillés. La richesse de la sculpture est admirable en certains endroits du transept. Les stalles du chœur, en gothique perpendiculaire, sont très finement travaillées [2].

[1] Louis Gonse, *Le style gothique, Musée d'Art,* 1907, t. i, p. 92. — Auguste Marguillier et E. Del Monte, *La sculpture et la peinture gothique en Allemagne au XV^{e} siècle, Musée d'Art,* t. i, p. 115-120. — Cloquet, *Les grandes cathédrales,* p. 205.

[2] Corroyer, *L'architecture gothique,* p. 88. — Cloquet, *op. cit.,* p. 250-252.

II. Sculptures de la cathédrale d'York. — Ce qui ajoute beaucoup de richesse à la façade ouest et lui donne un relief étonnant, ce sont les contreforts d'une rare élégance, tout couverts de niches avec piédestaux et baldaquins, — veuves de leurs statues malheureusement, — et d'arcatures multiples. Les façades latérales sont d'un aspect froid et dépourvues de toute décoration, surtout au-delà des transepts.

Les chapiteaux sont décorés de feuillages. Le transept sud renferme la plus belle tombe de la cathédrale, celle de l'archevêque Walter de Grey, qui construisit cette partie de l'édifice. Le jubé, érigé de 1478 à 1516 et qui appartient au style perpendiculaire de la dernière époque, est lourd et surchargé de sculptures [1].

3° La sculpture gothique en Espagne

I. Sculptures de la cathédrale de Tolède. — La façade occidentale, élevée au xv^{e} siècle, richement décorée de statues, étale aux regards ses trois portes du Jugement, de l'Enfer et du Pardon, dont l'iconographie résume le drame suprême du genre humain.

Dans l'une des chapelles, celle des *Reges nuevos*, on voit les mausolées séparés du connétable Alvaro de Luna et de son épouse, veufs de leurs statues automates de bronze, qu'un mystérieux ressort mettait en mouvement chaque fois que commençait un office et plaçait dans l'attitude agenouillée de la prière. On ignore l'auteur de ce chef-d'œuvre de mécanique [2].

II. Sculptures de la cathédrale de Burgos. — A l'étage supérieur de la façade principale on voit huit statues de rois.

Aux huit angles de la tour octogonale se détachent huit petites tours, toutes découpées et peuplées de saints et terminées par de fines aiguilles. Derrière l'église, la chapelle du connétable, moins élevée, mais toujours octogone, reproduit les mêmes décorations. Au portail sud, on voit le Christ Docteur entouré des animaux évangélistiques. Le portail septentrional est orné des apôtres, présidés par le Christ. Le chevet résume toutes les élégances des façades. L'ensemble offre un exemple remarquable de la prodigieuse richesse d'ornementation à laquelle le style gothique parvint à la fin du xv^{e} siècle.

On accède au cloître par un portail orné de statues et d'un bas-relief qui représente le baptême du Sauveur. L'huisserie elle-même est ornée d'autres bas-reliefs où se voient l'entrée de Jésus à Jérusalem et la descente aux Limbes [3].

III. Cathédrale de Séville. — Les nombreuses chapelles de cette cathédrale sont ornées de somptueuses sculptures gothiques. La *Capilla de Los Reges* contient l'immense urne d'argent, d'or et de cristal où sont renfermés les restes du roi saint Ferdinand, ainsi que le tombeau d'Alphonse X le Sage, mort en 1284, et de sa mère Béatrix ; dans la chapelle sépulcrale, on peut encore voir la petite image de la Sainte Vierge que saint Ferdinand portait sur sa selle [1].

4° La sculpture gothique dans les Flandres

I. L'école flamande de Dijon au XV^{e} siècle. — I. Occasion de sa création. — En Bourgogne, l'Ecole de Dijon est presque toute composée de Flamands. La province avait été érigée en duché-pairie par Jean le Bon en faveur de son fils Philippe le Hardi, qui influa d'une façon particulièrement heureuse sur la sculpture de son temps, de même qu'à Bourges son frère Jean, duc de Berry; ils furent tous deux les protecteurs éclairés des arts, et la sollicitude dont ils entourèrent les artistes, l'impulsion généreuse et intelligente qu'ils imprimèrent à l'art contemporain doivent leur être tenus comme meilleurs titres de gloire que leur politique.

II. Ses membres. — Philippe le Hardi résolut de décorer d'une façon somptueuse son palais ducal et la Chartreuse de Champmol, près de Dijon, où il aimait résider et dans laquelle il se fit élever une sépulture digne de lui. Il avait appelé auprès de lui les artistes les plus renommés de l'époque, entre autres Jean de Marville le Wallon, Jacques de Baerze, de Termonde, Broerderlam, peintre d'Ypres. Quand Jean de Marville mourut en 1389, c'est Claude Sluter, du comté de Hollande, qui lui succéda dans la charge d'*imagier du duc* et qui se montra un artiste extraordinaire, continuant la tradition des ancêtres, tout en témoignant d'une forte originalité. Il fut aidé d'excellents collaborateurs, comme son neveu Claus de Werve, de Hattem, dont il apprécia surtout le concours si utile dès 1398, année où il tomba gravement malade, et qui lui succéda en qualité d' « ouvrier et tailleur d'imaiges du duc de Bourgogne » (1401).

Il semble qu'une fatalité de maladie ou de misère se soit appesantie sur les dernières années de tous ces maîtres, puisque Claude de Werve lui-même n'acheva pas le tombeau de Jean sans Peur qu'il avait entrepris, et mourut dans le dénuement en 1439.

Antoine Lemoiturier d'Avignon termina le tombeau de Jean sans Peur entre 1466 et 1470.

III. Ses productions. — Les principales productions sorties de l'atelier de Dijon sont les tombeaux de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, les sculptures du portail de la chapelle de la Chartreuse de Champmol et celles du calvaire du *Puits de Moïse*.

— Auquel des artistes attribuer la paternité de telle ou telle partie ?

— Tous les artistes collaborèrent à chacune des

[1] *Bulletin* de la Gilde de Saint-Thomas..., xviii^{e} exemplaire, 2^{e} fasc., p. 23. — Cloquet, p. 252-255.

[2] De Ramon Perro, *Descripcion...*, p. 60. — Cloquet, p. 323.

[3] Ozanam, *Œuvres choisies*, p. 64. — Cloquet, p. 325.

[1] Breton, *Revue de l'Art chrétien*, 1874, t. ii, p. 287. — Cloquet, p. 329.

œuvres, sans qu'on sache d'une manière absolument certaine la part de chacun d'eux.

1º *La Chartreuse de Champmol. — a)* Les statues du portail de la chapelle sont admirables d'expression, de vérité et de verve. Au centre se dresse la Vierge, vêtue d'une ample robe aux plis harmonieux, qu'elle écarte de la main droite, tandis que son bras gauche soutient l'Enfant Jésus, qu'elle regarde avec tendresse ; il est possible que cette statue soit l'œuvre de Jean de Marville. A gauche, agenouillé, coiffé d'un petit bonnet, les épaules supportant un lourd manteau qui s'étale derrière lui, prie le duc Philippe sous l'œil bienveillant de l'apôtre saint Jean, debout, à la figure énergique et rude. A droite, la duchesse Marguerite de Flandre, agenouillée aussi devant sainte Catherine, aux longs voiles, comme on figure les saintes Femmes au tombeau, joint les mains dans une attitude modeste et recueillie. Ces diverses figures, qui sont des chefs-d'œuvre, ont dû être exécutées par Claude Sluter de 1387 à 1393 environ.

b) Le Puits de Moïse. — C'est la base d'un calvaire commandé par le duc Philippe pour le cloître de la Chartreuse. Ses six faces sont décorées par les statues des prophètes Moïse, David, Jérémie, Daniel, Zacharie et Isaïe, qui ont annoncé le Christ dans l'Ancien Testament. Une colonnette frêle et élégante, supportant un ange de douleur dont les ailes éployées soutiennent une corniche, les sépare les uns des autres. Chaque physionomie a sa personnalité : celles de Jérémie et de David sont calmes, Moïse respire l'énergie, Daniel la dureté, Zacharie songe et Isaïe, mélancolique, déroule ses prophéties.

Le *Puits de Moïse* mérite l'admiration universelle qui l'entoure comme une des productions les plus impressionnantes de la pensée humaine. Il est l'œuvre de Claude Sluter ; commencé en 1395, il fut terminé en 1404, année où mourut Sluter. Il est presque admis que celui-ci est l'auteur de David, de Moïse et de Jérémie, et son neveu, sous sa direction, des trois autres. Ces statues étaient peintes, comme d'ailleurs la plupart des statues de l'époque.

— D'où vient le nom de *Puits de Moïse* à cette base de calvaire ?

— C'est qu'il y avait, au milieu du cloître de la Chartreuse, un bassin de 7 m. 15 de diamètre, au milieu duquel s'élevait le piédestal hexagonal portant les statues.

2º *Le tombeau de Philippe le Hardi.* — Il a été esquissé par Jean de Marville, dont la part fut considérable dans la conception et peut-être l'exécution de la statue même du duc.

Ce qui appartient en propre à ses deux successeurs, Claude Sluter et Claus de Werve, c'est le dispositif architectural et surtout les inoubliables statuettes de Pleurants, au nombre de quarante, qui accompagnent le souverain à sa dernière demeure. Ces figurines sont bien connues. D'un réalisme qui n'a rien de grossier, elles expriment la douleur de croyants, sincèrement émus, mais calmes dans la manifestation de leur peine, parce qu'ils sont convaincus que la mort est le commencement d'une nouvelle vie. Ce tombeau fut achevé en 1412.

On doit aussi à Claus de Werve le tombeau de Jean sans Peur, presque en totalité, et des statues pour les églises de Dijon, Semur, Poligny, Baume-les-Messieurs, etc.

3º *Le tombeau de Jean sans Peur.* — Commencé par Claus de Werve, il fut achevé entre 1466 et 1470 par Antoine Lemoiturier. On attribue au même artiste l'original tombeau de Philippe Pot, grand sénéchal de Bourgogne, qui fut exécuté entre 1473 et 1493 et qui se trouve au musée du Louvre.

IV. Autres maitres. — Comme si l'Ecole de sculpture flamande n'était point encore assez glorieuse, d'autres maîtres, apparentés à l'art de Dijon, composaient eux aussi, dans le Midi, de belles œuvres, guidés et favorisés par ce Mécène bienveillant et fin que fut le bon roi René.

1. *Jacques Morel, de Lyon.* — Il voyagea dans toute la France, profitant de l'expérience de ses confrères, sans les copier toutefois, bien au contraire, grand travailleur et grand artiste.

— Quels sont ses chefs-d'œuvre ?

— Il en reste malheureusement peu, la plupart ayant été détruits, comme le tombeau du cardinal de Saluces à Lyon, ou celui d'Angers où il travaillait en 1453 pour achever le monument du roi René, commencé par Jean Poncet, dans la cathédrale Saint-Maurice. On a cependant conservé les magnifiques tombeaux de Charles Ier, duc de Bourbon et d'Auvergne, et de sa femme Agnès de Bourgogne, fille puînée de Jean sans Peur, qu'il exécuta de 1448 à 1453 à Souvigny, là même où Jean de Cambrai travailla pour la Chapelle-Vieille. Il eut la gloire de former cet Antoine Lemoiturier d'Avignon, « maître Anthoniet, » dont nous avons parlé plus haut et qui doit compter parmi les grands artistes du xve siècle.

2. Bien d'autres maîtres mériteraient plus qu'une mention, comme Pierre de Thury, Robert Loisel et Georges de La Sonette ; bien d'autres œuvres se font remarquer par une inspiration véritable et leur importance : le monument d'Isabeau de Bavière à Saint-Denis ; celui du cardinal de la Grange, à Avignon ; la clôture d'Albi ; l'angelot du Lude, le sépulcre de Tonnerre, en attendant celui de Solesmes, d'un sentiment si élevé et d'une technique si maîtresse d'elle-même, etc., ainsi qu'une foule de sculptures sur ivoire, sur bois : armoires, buffets, stalles, dont on peut voir quelques spécimens au musée de Cluny ; ou des sculptures décoratives à Nancy, à Dijon, sur le bord de la Loire, partout enfin, qui montrent l'extraordinaire activité artistique de cette intéressante période.

3. *Michel Colombe.* — Rien de plus obscur que sa vie : c'est un Tourangeau, qui mourut en 1512. Il avait autour de lui un véritable atelier où tra-

vaillèrent ses trois neveux, Guillaume Regnault, Bastien François, François Colombe, puis Jean de Chartres, etc.

On ne sait presque rien également sur son œuvre et on ne lui attribue en toute certitude que la médaille de Louis XII, très réaliste, le tombeau du duc de Bretagne François II à Nantes, avec les quatre Vertus, les *gisants* et les *pleurants*, et les gracieux angelots qui soutiennent les coussinets sur lesquels s'appuient les têtes des illustres défunts ; enfin le Saint-Georges de Gaillon, d'un art fougueux et précis où il est bien difficile de nier l'influence italienne, visible aux rochers, aux arbres, aux reliefs fort accusés.

C'est un maître consciencieux, le plus souvent traditionnel, d'un sentiment grave comme celui des vieux maîtres gothiques, mais d'un réalisme moins accentué, d'une élégance plus aimable, comme il sied à un Tourangeau, digne contemporain et continuateur de Claude Sluter, de Claus de Werve, de Jean de Cambrai, d'Antoine Lemoiturier.

Michel Colombe est un artiste de transition qui clôt l'art du moyen âge et annonce l'art moderne sur lequel l'Italie, grâce à la politique, aux relations qui deviennent fréquentes entre les deux pays, — comme en témoigne la présence en France de Franscesco da Laurana, de Pietro da Milano, de Nicolo Spinelli, de Jean de Candida, et le voyage de Jean Fouquet en Italie, — va exercer une influence si profonde.

— Que faut-il penser de cette sculpture gothique flamande que l'on rencontre par toute la France ?

II. Caractères spéciaux. — C'est le triomphe de l'école réaliste dont nous avons dit un mot dans un autre entretien. Pour la bien comprendre, il est utile de la comparer à l'école qui produisit les chefs-d'œuvre de Bourges. Un autre frère de Charles V, Jean de France, duc de Berry, avait aussi l'ambition de se construire un tombeau grandiose : pour le contenir, il commanda que l'on édifiât une Sainte Chapelle à Bourges, destinée dans sa pensée à égaler celle de Champmol. Son premier imagier fut Gui de Dammartin ; après, vint Jean de Rupy, dit Jean de Cambrai, élève de Beauneveu, maître comparable à Sluter et à de Werve. Le sculpteur mourut en 1438, plein de gloire ; il avait achevé l'effigie de son maître, couché en son manteau d'hermine et qui garde, même dans la mort, cette expression de bonhomie un peu gouailleuse, si caractéristique de sa physionomie. Il restait, pour achever cette sépulture, à exécuter la partie monumentale et les quarante figures de pleurants dans les niches du soubassement. C'est à quoi s'employèrent, par les soins de Charles VII, neveu du duc, Etienne Robillet et Paul Mosselman jusque vers 1457.

Les pleurants, aussi curieux et intéressants que ceux de Dijon, étaient abrités sous des dais simples, doubles et triples, que supportaient des pilastres isolés, décorés d'angelots. L'ordonnance est plus claire qu'au tombeau de Jean sans Peur, car la disposition architecturale y opprime moins les figures ; l'art y est donc plus élevé, puisqu'il ne subordonne pas le principal au secondaire.

En résumé, on trouve à Bourges une école non moins admirable que celle de Dijon, mais d'un réalisme moins vigoureux, comme tempéré par le climat plus modéré de la Loire [1].

5° En Italie aux XIII^e et XIV^e siècles

I. Les principaux sculpteurs. — Jusque vers le milieu du XIII^{e} siècle, la sculpture italienne était dans la barbarie la plus profonde : on en peut juger par les bas-reliefs de Florence ou des environs, de Lucques et de la Haute Italie. Nulle connaissance des proportions, nulle souplesse dans le maniement du ciseau. Les personnages étaient de véritables magots.

— Et à Rome ?

— A Rome, l'Ecole des *Cosmati* travaillait, il est vrai, plus proprement, si je puis ainsi dire, mais ses sculptures rebutaient par une sécheresse excessive ; jamais figure ne vibra sous son ciseau. Alors vint un grand homme qui à lui seul retrouva et remit en honneur l'art des Romains : cet homme de génie c'est Nicolas de Pise.

I. Nicolas de Pise. — 1° *Son histoire.* — Nicolo Pisano, originaire de la Pouille, ou de la Toscane, le point n'est pas décidé, mourut vers 1280.

2° *Son œuvre sculpturale.* — Elle consiste en quatre monuments d'importance fort inégale : la chaire du baptistère de Pise, terminée en 1260 ; — la Déposition de croix, du dôme de Lucques, qui est de la même époque, et non de 1233, comme le veulent quelques-uns ; — le Tombeau de saint Dominique, à Bologne, terminé en 1267 ; — enfin la chaire de la cathédrale de Sienne.

3° *Sa valeur.* — Au moment où il apparaît, la sculpture exigeait une rénovation totale en Italie. Il s'agissait de rendre aux sculptures de la vie, de l'émotion, des proportions. Nicolas n'hésita pas d'abord à copier de toutes pièces les marbres antiques qu'il voyait à Pise ; puis il les imita et composa des groupes un peu lourds encore, mais pleins de conviction, avec des draperies presque élégantes, parfois de belles expressions, bref une science telle que l'Italie n'en avait plus vu depuis huit cents ans. De la chaire de Pise à la châsse de saint Dominique et à la chaire de Sienne, le progrès est sensible. Il est vrai que, dans la première, Nicolas a eu pour collaborateur un de ses disciples les plus éminents, Fra Guglielmo, et dans l'autre son propre fils, Jean.

— Le jugement définitif ?

— L'idéal de Nicolas de Pise, c'est une ordonnance calme et rythmée à la façon de la statuaire antique. Il a assez de souffle pour rompre avec la

[1] Brutails, *Précis*, p. 163. — Georges Riat. *La sculpture et la peinture gothique en France au XV^{e} siècle*, *Musée d'art*, t. I, p. 101-103.

rigueur des lignes architecturales, chères à ses prédécesseurs, mais pas assez pour mettre dans ses compositions la vie et le mouvement.

II. Jean de Pise. — 1° *Histoire.* — Fils de Nicolas de Pise et son élève, il mourut vers 1329.

2° *Son œuvre sculpturale.* — Il a été le collaborateur de son père dans la décoration de la chaire de Sienne. Il est l'architecte du *Campo Santo* de Pise, le sculpteur des chaires de l'église *Sant'Andrea* à Pistoie, en 1301, et de la cathédrale de Pise, en 1311.

3° *Sa valeur.* — A l'opposé de son père Nicolas de Pise, Jean est un génie violent, heurté, ultradramatique par excellence. Travaillant d'inspiration, aucun frein ne l'arrête, personne ne s'entend comme lui à représenter les souffrances des damnés ou le désespoir des mères auxquelles les soldats d'Hérode ont arraché leurs fils.

— Où Jean de Pise a-t-il puisé la connaissance de la sculpture gothique ?

— Il s'est fait initier, le doute n'est pas possible, aux pratiques de nos imagiers français gothiques.

III. Fra Guglielmo d'Agnolo. — 1° *Histoire.* — Il appartient à l'ordre de Saint-Dominique et fut le disciple et le collaborateur de Nicolas de Pise.

2° *Son œuvre sculpturale.* — Il travailla avec Nicolas de Pise à la châsse de saint Dominique, à Bologne, et il est l'auteur de la chaire de *San Giovanni Fuorcivitas* à Pistoie vers 1270.

3° *Son caractère.* — Ses figures, bien posées et bien recueillies, sont comme une évocation de l'art primitif chrétien.

IV. Jean de Balducci, de Pise. — 1° *Histoire.* — C'est un Toscan, élève de l'école Pisane, qui importa à Milan, à la seconde génération, les principes de Nicolas de Pise.

2° *Son œuvre.* — On lui doit d'abord le tombeau de saint Pierre martyr, à Saint-Eustorge, qui rappelle celui de saint Dominique à Bologne, et dont la date (1339) coïncide avec la victoire si populaire de Parabiago. Les formes en sont traitées avec cette verve et cette franchise d'exécution qui sont le propre des beaux ouvrages du xiv^e^ siècle. Les figures qui représentent la Charité, l'Espérance et surtout la Foi; la Prudence avec ses trois têtes où les âges successifs sont si bien exprimés ; la Force avec son air énergique et ses emblèmes de lion si heureusement incorporés à la statue ; dans la partie supérieure, les belles figures de docteurs qui sont aux angles, les miracles du saint sculptés sur les quatre côtés du tombeau, et, pour couronnement, la Vierge si majestueuse entre deux saints qui ne le sont pas moins, — cela forme un ensemble qui ne saurait manquer de produire son effet sur quiconque n'aura pas exclu de ses recherches la poésie et le symbolisme de l'art.

En 1347, Balduccio travaillait à la façade de l'église de Bréra. C'est dans les huit années qui s'écoulent entre l'achèvement du sarcophage de saint Pierre et la décoration de l'église de Bréra qu'il faut placer un monument précieux de Balduccio, qui était placé dans l'église de Saint-Gothard et qui forme aujourd'hui le principal ornement du musée Trivulce. Il s'agit du tombeau d'Azzon Visconti. La figure couchée du prince est magnifique, tant pour le caractère que pour l'exécution ; les villes qui lui avaient obéi sont représentées chacune par son patron spécial, et cette sorte de résumé historique ajoute encore à la majesté du monument.

3° *Sa valeur.* — Cicognara a fait une critique sévère des monuments exécutés par Jean de Balducci pour les Milanais.

— Les détails que vous venez de donner démontrent que le censeur a exagéré.

V. Andrea de Pise. — 1° *Histoire.* — C'est un disciple de l'école de Pise, mais il a passé ses dernières années à Florence, où il est mort vers 1348. Il était à la fois architecte et sculpteur.

2° *Son œuvre sculpturale.* — Il a passé sa vie à l'exécution d'une des portes du baptistère de Florence, terminée en 1336, et à l'enrichissement du campanile de Giotto.

3° *Sa valeur.* — C'est un tempérament fin, un esprit concentré. Rien de plus éloquent et de plus sobre à la fois que les Vertus dont il a orné la porte du baptistère : un geste lui suffit pour exprimer une pensée. Les scènes de la vie de saint Jean-Baptiste qui complètent la porte se déroulent avec naturel et calme, comme dans un bas-relief grec; l'auteur s'y contente d'un petit nombre d'acteurs pour retracer un événement, mais la concision n'y sert qu'à rehausser l'émotion.

Une merveille comme pittoresque et comme vivacité, ce sont les bas-reliefs sculptés par André de Pise sur le campanile : la Création d'Adam, le Labour, le Cavalier lancé à travers l'espace, Hercule, la sculpture, la peinture, etc. J'ajouterai, pour être complet, que les premiers ont parfois été attribués à Giotto.

VI. Andrea Orcana. — 1° *Histoire.* — Il a vécu à Florence, où il mourut en 1368. Ce maître brilla tout à la fois comme architecte, puisqu'il a construit la loge des *Lanzi;* comme peintre, puisqu'on lui doit l'important Jugement dernier de *Santa Maria novella ;* et comme sculpteur.

2° *Son œuvre.* — Comme sculpteur, il a enrichi l'oratoire de *San Michaele* d'un tabernacle, en 1359.

3° *Sa valeur.* — A Florence, après André de Pise, la sculpture agonise et n'a plus qu'un nom supérieur à révéler : celui d'Andrea Orcana. De fait, le tabernacle dont je viens de parler est plein de suavité, de grâce et d'éloquence.

VII Piero di Giovanni Tedesco et Nicolo di Piero d'Arezzo. — 1° *Histoire.* — Le premier est un Allemand qui a travaillé, de 1386 à 1402, aux portes latérales de la cathédrale de Florence, apportant son concours au second qui y était occupé depuis 1383.

2° *Leur valeur.* — Ces deux maîtres ont été baptisés du titre de « précurseurs de Donatello ; » ils sont cependant encore engagés dans la tradition gothique, bien qu'ils copient en foule les motifs classiques.

VIII. Autres sculptures gothiques en Italie. — 1° *A Orvieto.* — La façade de la cathédrale contient un cycle à part, que l'on regarde comme d'origine siennoise, et nullement d'origine pisane, comme on l'a affirmé récemment ; on y voit, en bas-relief, les scènes de la Création, le Jugement dernier, etc. Nettes et sobres dans la conception, elles sont dans l'exécution tantôt d'une fougue, tantôt d'une douceur admirable.

2° *A Vérone.* — Les tombeaux des Scaliger méritent un mot : rien n'égale la fierté de ces cavaliers bardés de fer, chacun couronnant le sommet de superbes piédestaux en forme de chapelles.

3° *A Bologne.* — Le retable de l'église *San Francesco,* par Jacobello et Pietro Paolo delle Massegni, de Venise, bien que d'un ordre inférieur, mérite cependant une mention.

II. Caractères généraux. — 1° *L'Ecole de Pise,* on ne saurait le nier, a quelque chose de sec et de froid. Si l'on compare ses productions avec celles de nos imagiers français du moyen âge, quelle différence !

Elle l'emporte sur celles-ci par la netteté de la composition et la correction du dessin, mais qu'elle est loin d'atteindre à cette douce chaleur, cette vie intense et contenue qui nous touche dans les statues de Chartres et de Reims ! Parmi les innombrables Vierges de Jean de Pise et de son école, on chercherait en vain une expression éloquente, un geste ému, une de ces effusions de tendresse dont le moyen âge français avait le secret.

L'insuffisance éclate surtout dans la ronde bosse : les statues, même d'un Nicolas, d'un Jean de Pise, sont lourdes et grossières, comparées à celles des cathédrales de Chartres, de Paris, de Reims. On n'y trouve ni le sentiment de la ligne, ni l'exubérance de vie qui caractérisent l'œuvre de nos grands statuaires français.

— Votre critique rendrait jaloux les Italiens qui nous entendraient.

— *Amicus Plato, magis amica veritas :* avant tout la vérité, même dans l'art. Voici d'ailleurs de quoi contenter l'amour-propre italien.

2° *L'Ecole de Florence* mérite des éloges pour une œuvre d'art qui se trouve à la chartreuse de Florence, les tombeaux des *Acciajuoli,* avec leur grâce juvénile, leur tête doucement inclinée sur un coussin aux riches broderies, leurs mains jointes comme pour une dernière prière. On constate, en outre, quelques ressources nouvelles, inconnues à nos sculpteurs français, dans celui de ces mausolées qui est accoté au mur. Quel luxe dans ces consoles, déjà à moitié antiques, dans ces incrustations de marbre imitant des cubes vus en raccourci, dans ces colonnettes torses, dans ce couronnement ! L'œuvre est aussi variée que complète et harmonieuse. Aussi bien, dès lors, la *Renaissance* faisait irruption de toutes parts [1].

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Les Origines de la Domination angevine en Italie, par L. Jordan, prof. à la Faculté des Lettres de Rennes. — In-8 jésus de CLIII-660 p., 10 fr. — Paris, Picard.

Ce livre est une thèse de doctorat ès-lettres, soutenue à la Sorbonne au printemps de l'an dernier. Il est volumineux, plus de 800 pages de texte très serré. Il y avait matière à trois thèses, a-t-on dit à l'auteur à la soutenance ; mais personne certes ne songeait à se plaindre que M. Jordan eût tenu à préciser la genèse de la crise qu'il étudiait, à montrer comment ce sujet s'est posé dans l'histoire et s'est imposé à la politique pontificale de tout le XIII^e^ siècle.

L'origine immédiate de la domination angevine en Italie, c'est l'offre de la couronne de Sicile, faite par le pape Urbain IV à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, sous certaines conditions et obligations précisées dans l'instrument diplomatique du 17 juin 1263. Urbain IV était pape depuis le 29 août 1261, et avait conçu son dessein dès le début de son pontificat ; Charles avait trente-sept ans, étant né en 1226, et était déjà comte d'Anjou et de Provence : Naples et la Sicile, venant s'ajouter à Marseille, ouvraient à ses espérances et à son ambition des perspectives immenses, qui n'allaient à rien moins qu'à toute l'Italie d'abord, aux trônes de Constantinople et de Jérusalem ensuite.

Pourquoi cet appel du Pape à ce prince ?

La question du royaume de Sicile était alors le point le plus brûlant de la question italienne ; et la question italienne était la question même de la liberté des élections pontificales et du gouvernement pontifical.

Il y avait trois siècles (c'était depuis Othon le Grand) que les Césars germaniques prétendaient régner sur l'Italie comme sur l'Allemagne : ils étaient le Saint-Empire-Romain, l'Empire Romain d'autrefois ressuscité, avec seulement une auréole de « sainteté » en plus ; ils ne concevaient pas que l'Italie ne fît pas partie intégrante de leur Empire, l'Italie tout entière ; ils ne se sont jamais résignés à laisser le sud de la péninsule aux mains des Lombards ou des Byzantins, des Sarrasins ou des Normands.

Ce que devenait la liberté pontificale dans ce système, on le vit sous Othon le Grand, au X^e^ siècle, avec ses fournées de papes déposés et d'antipapes hissés sur le trône de saint Pierre ; au siècle suivant, sous ce terrible Henri III le Noir, qui, de ses camps impériaux de Worms ou de Goslar, dépêcha tout bottés, aux Romains, trois ou quatre papes successifs de son choix, jusqu'à ce que la Providence en délivra l'Eglise et suscita Hildebrand pour orienter Rome, à la faveur de la minorité de Henri IV, vers une ère de liberté.

[1] E. Del Monte. *Le style gothique en Italie,* dans le *Musée d'Art,* 1907, t. I, p. 94-97. — A. F. Rio. *De l'Art chrétien,* 1874, t. III, p. 11. — Tiraboschi. *Histoire de la littérature italienne,* t. I, p. 302 ; t. II, p. 410.

En même temps, entrait en scène, au sud de l'Italie, une nouvelle puissance : des aventuriers normands y fondaient des principautés qui ne tarderont pas à se réunir en un royaume que ses souverains placent dans la vassalité du Saint-Siège. Vassaux souvent turbulents et pas toujours désintéressés, mais contrepoids précieux cependant aux ambitions allemandes. L'existence du royaume normand des Deux-Siciles (de Sicile, comme on disait alors) a coupé court, tout le long du XII^e^ siècle, aux velléités de conquête germanique dans l'Italie méridionale.

Mais les Césars allemands ne perdaient pas de vue leur proie. Barberousse marie son fils Henri VI avec Constance, l'héritière des rois normands, étouffe dans le sang une insurrection nationale sicilienne, et réunit la Sicile à l'Empire. Heureusement pour le Saint-Siège, la mort prématurée de l'empereur Henri VI, 28 septembre 1197, remet tout en question.

Qui va lui succéder ? En Sicile même, pas de compétition : c'est son fils, encore enfant, le futur Frédéric II, en vertu du droit héréditaire ; mais dans l'Empire, deux autres candidatures surgissent (Philippe de Souabe et Othon de Brunswick). La politique persévérante des papes qui vont se succéder, à commencer par Innocent III (élu le 8 janvier 1198, trois mois après la mort de Henri VI, † 1216), sera d'empêcher la réunion des deux couronnes, sicilienne et impériale, sur la même tête, d'exiger, par exemple, de Frédéric l'engagement, dès qu'il aura ceint la couronne impériale, d'émanciper son fils et de lui abandonner la Sicile, sous la tutelle d'un régent choisi d'accord avec le pape : — arrangement qui, avec un homme comme Frédéric II, ne pouvait manquer d'être gros de difficultés : après des alternatives de trêve et de guerre sous Honorius III et Grégoire IX, une lutte à mort s'engage sous Innocent IV, et Frédéric II est déposé et privé de toutes ses couronnes au Concile de Lyon, en 1245.

Qu'advient-il de cette sentence ?

En Allemagne, luttes civiles entre, d'une part, Frédéric et son fils Conrad (Frédéric, † 1250 ; Conrad, † 1254), et, d'autre part, leurs compétiteurs, Henri Raspe, landgrave de Thuringe, † 1247, puis Guillaume comte de Hollande, † 1256 ; — après la mort de ce Guillaume, le célèbre interrègne, *die kaiserlose Zeit* (qui ne prend fin qu'en 1273, par l'élection de Rodolphe de Habsbourg).

En Sicile, la situation de Frédéric II, après sa déposition, restait beaucoup plus solide ; et le problème de la succession ne se posa guère devant Innocent IV tant que Frédéric vécut. Frédéric mort, deux solutions s'offraient : ou bien annexer à l'Etat pontifical le fief confisqué, ou bien l'inféoder à quelque nouvelle dynastie. En attendant, le pouvoir de fait est exercé par Manfred, bâtard de Frédéric et régent au nom de son demi-frère Conrad. Conrad n'a pas de droits, donc Manfred n'est pas régent légitime. Manfred cherche à exploiter la situation, trahit son frère, propose de remettre le royaume au Saint-Siège pour le reprendre de lui en fief, ne trouve pas à la curie l'accueil escompté, remet la Sicile sous le joug de Conrad accouru lui-même dès qu'il a pu s'échapper d'Allemagne (1252).

Le tout est maintenant, pour Innocent IV, de trouver à la Sicile un conquérant que tente une proie si riche. Il s'adresse à Richard de Cornouailles, qui pose des conditions impossibles ; à Charles d'Anjou, qui est fortement tenté d'accepter mais qui au dernier moment juge plus prudent de reculer ; finalement à Henri III d'Angleterre pour son second fils Edmond, enfant de huit ans. Henri III, sans s'inquiéter de difficultés qu'il n'est pas capable d'apercevoir, ne voit là qu'un titre flatteur pour son fils, et accepte (12 février 1254).

Sur ces entrefaites, mort de Conrad, 21 mai 1254. Tout est remis en question ; et, comme Henri III d'Angleterre n'a pas encore accordé les garanties réclamées par l'envoyé du pape, la candidature anglaise est écartée. Conrad, qui ne laisse qu'un enfant en bas âge (Conradin), a institué pour la Sicile, un régent allemand : la diète sicilienne de San Germano écarte ce régent et lui substitue Manfred. A certaines conditions, Innocent IV agrée Manfred (27 septembre 1254) : mais celui-ci est en révolte ouverte dès la fin d'octobre, disperse l'armée pontificale envoyée contre lui, 2 décembre : nouvelle qui hâte peut-être la mort d'Innocent IV, † 7 décembre.

Le nouveau pape, Alexandre IV, excommunie Manfred, 12 mars 1255, pour inobservation du traité consenti le 27 septembre, et rend l'investiture de la Sicile à Edmond d'Angleterre : Henri III promet des subsides, et de plus, d'être en personne en Sicile avant un an, ou tout au moins, d'y expédier un capitaine suffisamment qualifié : faute de quoi l'arrangement sera caduc. Il ne fait rien du tout ; le pape essaie contre Manfred des entreprises qui échouent, et déclare enfin au roi d'Angleterre (9 mai 1258) qu'il reprend sa liberté.

Les choses auraient pu rester longtemps en l'état : Manfred maître du royaume ; le pape obstiné à ne pas le reconnaître, mais guéri de toute envie de l'attaquer, tenant à tout hasard l'Angleterre en réserve, en attendant qu'il eût trouvé ce qu'il cherchait sans beaucoup d'illusions ni de zèle : l'homme introuvable qui, moyennant un concours de conditions presque contradictoires, serait le conquérant de la Sicile : possesseur de coffres bien garnis, et prêt à les vider ; assez pourvu de fiefs ou d'Etats pour être en mesure de lever une armée, et trop ambitieux pour se contenter de son sort ; d'une capacité politique et militaire indiscutable, avec un grain de la folie aventureuse des chevaliers errants, des croisés, ou des corsaires.

Mais voici Manfred qui va de l'avant. La régence ne lui suffit plus ; il répand le bruit de la mort de son neveu, ceint à Palerme la couronne de Sicile (10 août 1258), et entreprend par toute l'Italie la campagne diplomatique et militaire qui en peu de mois le rend maître de la péninsule, presque unifiée par son influence.

Alexandre IV était d'une rare faiblesse. Dieu envoya alors à son Eglise un des pontifes les plus énergiques qui aient ceint la tiare, le plus énergique qu'on eût vu depuis Alexandre III, disent les contemporains (et cependant on avait eu, dans l'intervalle, Innocent III, Grégoire IX, Innocent IV !), — Urbain IV, qui régnera trois ans (29 août 1261-2 octobre 1264), — « un homme auquel, dit M. Jordan, il n'a manqué peut-être qu'un règne plus long pour être compté parmi les plus saisissantes figures qui aient occupé le siège de saint Pierre » (p. 296).

Ce pontificat d'Urbain IV remplit 220 pages de notre volume. C'est ce pontificat que l'on sent que M. Jordan étudie avec le plus d'amour, se bornant d'ailleurs, comme pour les deux pontificats précédents (Innocent IV et Alexandre IV) et tout à l'heure pour Clément IV, à la politique italienne du pape, qui seule est du ressort de sa thèse. Nous qui aimions déjà à saluer en Urbain IV le pape de l'Eucharistie (puisque c'est à lui que Dieu ménagea l'honneur d'instituer la Fête-Dieu : on se souvient qu'il était Français, fils d'un savetier de Troyes : c'est sur l'emplacement de l'échoppe paternelle qu'il a fait ériger l'église Saint-Urbain, le joyau architectural de Troyes, « la ville aux belles égli-

ses »), nous donc, nous aimerons en lui, après M. Jordan, un des plus vigoureux champions de la liberté du Saint-Siège. Il faut suivre ici le tableau de cette activité incomparable, décidée et décisive, usant de diplomatie quand il le fallait, capable d'habileté, mais avec une prédilection marquée pour les moyens énergiques.

C'est à Rome même, c'est dans l'esprit d'indépendance et les divisions de parti des Romains qu'il a trouvé l'obstacle le plus résistant : il n'a jamais pu lui-même, personnellement, entrer à Rome ; il n'a jamais vu Rome, du moins pendant le temps qu'il a été pape (le conclave qui l'avait élu s'était tenu à Viterbe). Mais il y a bien amélioré la situation héritée de ses prédécesseurs ; il a empêché les deux sénateurs à vie élus par les deux factions rivales (Manfred et Richard de Cornouailles) d'y exercer leur mandat usurpé ; il a su amener les chefs des factions, mandés près de lui, à l'abandon de leurs candidats respectifs, à l'établissement d'un gouvernement provisoire confié à des *boni homines*, à la reconnaissance de la haute souveraineté du Saint-Siège.

C'est sa vigoureuse offensive dans le reste de l'Etat pontifical, en Toscane, en Lombardie, qui stimule partout le zèle pour l'Eglise ; qui oblige à se déclarer les indifférents, les timides, les Guelfes honteux ; qui contraint les autres, les adversaires, les Gibelins, à résipiscence. C'est son action qui désormais assure à ces deux mots de Guelfe et de Gibelin le sens net de pour ou contre l'Eglise. Jusqu'à lui, ces deux mots n'avaient qu'un sens assez flottant, et recouvraient surtout des passions locales ou même des haines individuelles : le même homme pouvait rester Guelfe chez lui et servir le parti Gibelin ailleurs ; la division entre les partis n'était pas tranchée, et quand on en étudie les faits et gestes, on se heurte souvent à un enchevêtrement, à un entrecroisement inextricable. Après Urbain IV, après qu'Urbain IV a mis chacun en demeure de prendre parti nettement, les mots ont un sens précis : le parti guelfe est le parti du pape, et c'est avec sa signification nouvelle de dévouement au pape que le guelfisme entre dans les traditions politiques des républiques toscanes, de Florence, de Sienne, de Lucques, etc. (c'est là un point resté obscur jusqu'aujourd'hui, et même souvent contredit, mais sur lequel la thèse de M. Jordan a fait pleine lumière).

Il a résolu enfin cette question de Sicile, menaçante et capitale pour le Saint-Siège ; et en la résolvant, il a brisé pour toujours en Italie cette influence germanique qui depuis trois siècles avait déchaîné sur l'Eglise tant de schismes et de troubles. C'est lui qui sut déterminer l'homme qu'avait deviné déjà Innocent IV et engager au service de l'Eglise l'épée de Charles d'Anjou. Il mourut avant que la victoire fût venue assurer le triomphe de sa politique. C'est son successeur, Clément IV (élu à Pérouse, 5 février 1265, Français aussi et languedocien), qui couronna Charles roi de Sicile le 6 janvier 1266 dans la basilique de Saint-Pierre ; le 26 février suivant, Manfred était écrasé à la bataille de Bénévent. C'est à cette date que M. Jordan arrête son exposé. Les Angevins créeront à leur tour des inquiétudes et des embarras à l'Eglise (comme avaient déjà fait les Normands, malgré leur fidélité) ; mais ils n'auront pas au moins à leur disposition la puissance impériale, et plus jamais l'Eglise Romaine ne reverra les tristes jours des Othon, des trois Henri, des deux Frédéric.

Et puis, ce royaume de Sicile a toujours été une tentation pour tous ceux qui l'ont détenu. M. Jordan le définit très heureusement : « une sollicitation perpétuelle aux grandes entreprises et aux grandes choses ». C'est la réflexion qui nous venait à l'esprit l'autre jour encore en lisant le livre de M. Espitalier sur le roi Murat : Murat, à peine installé à Naples, rêve de toute l'Italie, et regarde du côté de la Grèce. Et les maîtres actuels de Naples ne sont-ils pas sollicités, eux aussi, du côté de Tunis et de l'Afrique, et, vers l'Orient, à prendre pied sur la péninsule balkanique par l'Albanie ?

On voit par là l'intérêt immense de la thèse de M. Jordan, pour l'histoire de ces quatre pontificats d'Innocent IV, Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV ; — pour l'histoire aussi de toute l'Italie et des rivalités municipales qui remplissent tout ce XIII^e siècle (l'auteur eut un instant l'idée d'intituler son livre : *Essai sur les origines et la formation des partis italiens*) ; — pour l'intelligence de cette politique pontificale italienne, dont les historiens profanes soulignent surtout l'influence décisive sur les destins de l'Italie et de l'Allemagne et de la France aussi, orientée désormais vers l'Italie, mais qui ne poursuivait qu'un seul but essentiel : l'affranchissement du Saint-Siège. Jamais on n'aura mieux vu que dans ces pages, — si claires, si lumineuses malgré la complexité extrême des données du problème, — combien peu ce qu'on appelle la politique des Papes était de la « politique » et combien elle était commandée exclusivement par des mobiles d'ordre supérieur, par le souci essentiel d'assurer la liberté de l'Eglise.

Manuel de paléographie latine et française, par Maurice Prou. — In-8 de 510 p., accompagné d'un album in-4 de 24 planches fac-similés, 15 f. — Paris, Picard.

La I^{re} édition de ce *Manuel* remonte à 1889 ; et dans les deux éditions qui se sont succédé depuis, l'auteur, professeur à l'Ecole des Chartes et membre de l'Institut, n'a cessé de tenir son travail au courant des travaux de la critique.

C'est un *Manuel*, au sens propre du mot. L'auteur le dédie, non pas aux érudits, mais aux commençants, à ceux qui, n'ayant pas eu la faculté de pouvoir suivre un cours oral de paléographie, seraient cependant désireux de déchiffrer les vieilles écritures. Et qui de nos confrères n'a pas à sa portée, dans sa paroisse ou au chef-lieu de son doyenné, des documents d'archives, registres de l'état civil, registres des anciens tribunaux, minutes de notaires, etc., tous papiers où il y aurait des trouvailles à faire ?

C'est pour ces débutants que M. Prou a écrit. Tout son effort a été d'être clair, simple, méthodique. Son livre en mains, le travail de déchiffrement ne sera difficile pour personne.

Voici le plan et le cadre de ce *Manuel* : préliminaires d'abord, où est définie la paléographie et dressée une bibliographie utile des ouvrages généraux ; — chap. I, *matériaux et instruments de l'écriture* (tablettes de cire, papyrus, parchemin, papier ; encre ; stiles et calames) ; — ch. II, *les écritures romaines* (origines de l'alphabet latin ; distinction des écritures majuscule et minuscule ; écriture capitale ; capitale cursive ; onciale ; minuscule cursive ; semi-onciale) ; — ch. III, *les écritures dites nationales* (lombardique, mérovingienne, wisigothique, irlandaise, anglo-saxonne) ; — puis, avant de passer à l'époque carolingienne, un chapitre préliminaire (le ch. IV) nous fait connaître les divers *systèmes d'abréviation* ou de cryptographie qui vont se rencontrer désormais dans les documents, — les *notes tironiennes* en particulier, qui sont bien antérieures à cette époque, puisqu'elles sont ainsi appelées de Tiro, l'affranchi de Cicéron, et que c'est Tiro qui les a imaginées pour s'acquitter de sa tâche de recueillir intégralement les paroles du grand orateur : mais, avant les VI^e-VII^e siècles de notre ère, nous ne connaissons pas de documents latins où ce système de notes soit utilisé ; — ch. V, *période carolingienne* (IX^e-X^e

siècles) ; — ch. VI, *période post-carolingienne*, du XIe au XVIIIe siècle ; — ch. VII, *signes auxiliaires de l'écriture* (ponctuation, signes de correction, accents, chiffres romains, chiffres arabes, notation musicale) ; des notes sur les principales espèces de mss. conservés dans les bibliothèques et Archives de France (antiphonaires, bibles, bréviaires, cartulaires, censiers, obituaires, polyptyques, terriers, etc.) ; — enfin, en 170 pages, un Dictionnaire des abréviations latines et françaises employées dans les livres et chartes du moyen âge ; — puis, index bibliographique, et index alphabétique des matières.

Les 24 planches de l'album annexe ne renferment pas moins de 56 spécimens d'écriture : la transcription de chaque fac-similé est donnée dans le *Manuel*.

Il n'est pas question ici, on le voit, de la lecture des inscriptions, des sceaux, des monnaies : ceci ressort aux traités d'épigraphie, de sigillographie et de numismatique. Les notions données dans le *Manuel* pourront être utiles même aux épigraphistes, mais sans prétendre résoudre toutes les difficultés possibles, tandis que, pour ce qui est de la paléographie proprement dite ou lecture des manuscrits et des chartes, elles sont vraiment aussi complètes que claires et mettront tout le monde à même de se tirer d'affaire.

Journal d'un étudiant pendant la Révolution (1789-1793), publié par Gaston Maugras. In-12 de VII-332 p., 3 f. 50. — **Paris sous Napoléon.** *Le monde des Affaires et du Travail*, par L. de Lanzac de Laborie. In-8 écu de IV 354 p., 5 fr. — **Conspirateurs et gens de police.** *La mystérieuse affaire Donnadieu (1802)*, par Gilbert Augustin-Thierry. In-12 de 360 p., 3 f. 50. — Paris, Plon.

I. — L'étudiant dont M. G. Maugras publie le Journal, c'est-à-dire les lettres à sa famille, est Edmond Géraud. Il est de Bordeaux, de famille protestante. Il arrive à Paris, à la fin de 1789, flanqué d'un jeune médecin qui lui servira de mentor. Il est très révolutionnaire, mais non pas à la façon innocente de beaucoup, chez qui l'enthousiasme est fait d'une candeur ridicule : chez notre jeune homme, on sent que fermente tout le levain des passions huguenotes. C'est d'ailleurs tradition de famille ; et son père, quand il apprend à Bordeaux la mort du roi, se contente d'écrire à ses fils : — « Je n'ai donné nul regret à la mort du tyran : néanmoins j'eusse été bien aise, dans l'intérêt de la chose publique, qu'on l'eût retenu prisonnier. C'eût été un otage précieux en cas de revers » (p. 315).

Notre jeune homme n'est déjà plus à Paris à cette date. Il a dû quitter la capitale à la fin de 1792 pour suivre son précepteur, mandé à Toulouse comme médecin militaire.

On voit par là à quelle espèce de document nous avons affaire. Document peu sympathique, mais fort intéressant. M. Maugras ne publie pas cette correspondance telle quelle, comme on l'a fait pour Rigby et pour beaucoup d'autres ; il en insère les morceaux dans le récit qu'il a ordonné lui-même. M. Maugras est un très minutieux connaisseur de toute la seconde moitié du XVIIIe siècle ; et les citations, les éclaircissements dont il enrichit son exposé sont assurément précieux. Mais on eût autant aimé qu'il nous donnât les lettres du jeune homme telles qu'il les a lues, dans leur intégralité et leur ordre, sauf à les additionner de copieux rez-de-chaussée.

Cela, de plus, eût eu l'avantage de lui épargner le soupçon d'avoir, par endroits, retouché et embelli cette correspondance. C'est un soupçon qu'a formulé M. Chuquet, qui d'ailleurs n'en apporte pas de preuves.

M. Chuquet allègue, par exemple, la lettre du 2 octobre 1792, où Géraud, qui n'a que dix-huit ans, portraiture les députés de Paris ; et il note : — « C'est fort, trop fort pour ce jouvenceau ! Quoi ! à cette date il admire en Danton un homme d'Etat, de grandes vertus politiques, une âme intrépide et forte, une éloquence irrésistible, une vaste perspicacité de vues !... *Je crois entendre Sorel* », fait M. Chuquet.

O critique interne, voilà de tes méfaits ! M. Chuquet voit en ceci un indice d'inauthenticité. Nous au contraire, nous y verrions une marque très intéressante d'authenticité. Il n'y a qu'un jeune homme, qu'un étourneau de dix-huit ou vingt ans pour disserter avec cette assurance, pour émettre, sur hommes et choses, de ces jugements tranchants qui ne sont d'ailleurs que l'écho de ce qu'il a lu dans les journaux ou entendu hâbler autour de lui. C'est un phénomène que nous avons tous eu l'occasion de constater : tout jeune homme qui se respecte et qui vient de passer huit ou quinze jours à Paris, rentre dans sa province muni d'appréciations infaillibles sur tous les arcanes de la politique et sur toutes les célébrités parisiennes, du Parlement, de l'Institut, des Théâtres, que sais-je ?... Et, sur ce point, que de gens mûrs restent jeunes, et non pas seulement des intellectuels, mais jusqu'à de simples cuisinières !

M. Maugras n'a pas corrigé toutes les fautes de son étudiant dans l'orthographe des noms propres. P. 24-25, p. 194, E. Géraud nous parle des cours d'un M. Gournand, professeur d'éloquence au Collège de France et commentateur du *Contrat social*, ecclésiastique très anticlérical et surtout antimonacal, très anticélibataire aussi et très échauffé sur la question du mariage des prêtres (« le bruit court qu'il a depuis longtemps en vue quelque Dulcinée », etc.), marié en effet peu après : or, ce prétendu Gournand n'est autre que M. de Cournand (notre Géraud n'est pourtant pas Allemand !).

II. — Dans cette VIe Série de son *Paris sous Napoléon*, M. L. de L. de Laborie aborde un sujet où notre littérature napoléonienne, si démesurément vaste pourtant, ne s'aventure guère. *Le monde des affaires !* La grande affaire, en ces quinze premières années du XIXe siècle, c'est de se battre ; et nos historiens ou nos mémorialistes ne se soucient guère de nous parler du chômage des ateliers, ou de la baisse des salaires, ou des embarras des comptoirs.

Ils ont tort ; car, pour se battre, il faut des finances ; et pour faire de bonnes finances, il faut bien compter avec le commerce, l'industrie, la banque, la Bourse.

Ce que ces sources d'argent ont donné sous Napoléon, comment Napoléon les a réglementées, organisées, captées : voilà ce que M. de L. de L. nous expose ici. Ce sont des chapitres absolument neufs, très documentés, érudits, minutieux, et toujours intéressants, vivants comme tout ce qu'écrit l'auteur, grâce au flair avec lequel il sait discerner et encadrer les faits topiques, les données significatives.

Une de ses plus heureuses découvertes aux Archives, c'est la correspondance de Mollien, ministre du Trésor, avec l'Empereur. Mollien, qui fut pair de France sous la Restauration, a écrit en 1840 des *Mémoires* où il se prête, vis-à-vis de l'Empereur et de sa politique du blocus continental, un rôle de Mentor aussi sage que courageux : il aurait constamment désapprouvé le blocus, le traitant de système suranné, chimérique, désastreux, ne cessant de s'y opposer de toutes ses forces, ne négligeant rien pour éclairer l'Empereur... On l'avait, jusqu'ici, cru sur parole... La correspondance, au

contraire, que M. de L. de L. a pu lire, nous le montre parfait adepte du système impérial : il ne cesse d'encourager Napoléon, de préconiser ces mesures prohibitives qu'il traitera de si haut plus tard, de prédire à tout instant la chute imminente du crédit britannique, etc.

Mollien nous offre là un de ces cas typiques d'amnésie qu'il n'est pas rare de constater chez les hommes d'Etat quand ils rédigent leurs *Mémoires*.

Napoléon n'aimait pas beaucoup tout ce monde du commerce et de la Banque. Et on le lui rendait bien. C'est un chapitre très piquant de l'histoire administrative du Premier Empire que vient d'écrire là M. de L. de L. Croirait-on qu'en dépit de toutes les concessions, de tous les subterfuges, de tous les moyens possibles de conciliation, il n'a pas réussi à imposer au commerce le système décimal des poids et mesures, décrété depuis des années déjà par la Convention (et qui de fait ne devait s'établir définitivement que sous Louis-Philippe, après la loi de 1837) ? — Avec les ouvriers, qui ont eux aussi leur chapitre (p. 317-352), il s'est bien mieux accordé : ceux-ci lui savaient gré des embellissements et des grands travaux qu'il ordonnait, et, quand la police les tracassait, ils faisaient retomber leur mauvaise humeur sur les policiers, et non sur le Maître.

III. — C'est un vrai roman, mais triste, que cette histoire de Gabriel Donnadieu, fils d'un tonnelier nîmois, calviniste, engagé à quatorze ans, capitaine à vingt-quatre, rayé de l'armée à la suite d'un complot contre Bonaparte, agent diplomatique à l'étranger, réintégré dans l'armée, promu général, mis en réforme pour vol par Napoléon, héros de la Terreur Blanche et favori des Bourbons après la chute de l'Empire, à la veille d'être nommé maréchal de France quand éclate la Révolution de Juillet ; mis à la retraite par le nouveau règne ; pamphlétaire et diffamateur si misérable de Louis-Philippe qu'un jury d'honnêtes gens le condamne à deux ans de prison (1837) ; fièrement éconduit par le comte de Chambord, qui perce à jour sa vilenie (1844) ; † 1849, « ayant toujours ignoré le bien, inconscient aussi du mal qu'il avait pu commettre. »

De cette vie d'aventurier c'est un épisode resté jusqu'aujourd'hui mystérieux que M. G. A.-Th. a voulu tirer au clair : un attentat contre le Premier Consul, qui a échoué grâce aux bavardages de femmes introduites dans l'affaire. On sait de quel rare talent d'évocation et de prestigieuse mise en scène dispose M. G. A.-Thierry. Quel triste monde que celui qu'il nous dévoile ici ! Ce n'est pas seulement le monde des hôtels et des salons où l'on conspire assez vilainement, mais le monde surtout des garnis et des tripots en l'an X de la République : l'écume de Paris, petits-maîtres et officiers en activité ou en réforme, jacobins non nantis et affamés, chouans réfugiés dans la grande ville, anciens chauffeurs, anciens détrousseurs de diligences ; — et par-dessus tout ce monde, le formidable réseau de la police de Fouché, qui n'est guère plus belle à voir et qui n'est pas composée d'éléments beaucoup plus recommandables : nuée d'espions qui pénètrent partout, qui reçoivent les confidences de merveilleuses ou de grisettes, courtisanes de marque ou filles du peuple : certains personnages suspects ne peuvent faire un mouvement ou prononcer une parole sans que tout soit rapporté aux Tuileries.

Policiers ou conspirateurs, ils ne sont pas plus beaux les uns que les autres. Heureusement ce n'était pas là toute la France de 1802.

LITURGIE

Q. — Le dimanche de la solennité de la Fête-Dieu, pouvons-nous chanter la messe de la solennité, étant donné que nous avons rarement des messes chantées dans notre chapelle semi-publique ?

R. — Québec, qui jouit d'un indult semblable au nôtre pour la translation de certaines solennités au dimanche, demanda : « An idem indultum pro ecclesiis concessum comprehendat etiam oratoria tum publica tum privata ? Et quatenus negative ad secundam partem, imploratur gratia extensionis ad oratoria privata Collegiorum, Hospitiorum et aliarum Communitatum juxta prudens Ordinarii judicium in singulis casibus. » Et la S. R. C. répondit : « Quoad questionem, indultum comprehendere tantum oratoria publica ; quoad postulatum, non expedire. » (6 mars 1896, n. 3890, ad 7). Vous ne direz donc pas la messe de la solennité.

Q. — Je lis dans l'*Ami*, en 1908, page 911 : « Aux messes basses, on peut chanter des cantiques en langue vulgaire ; le *Motu proprio* de Pie X sur la musique religieuse et plusieurs décrets en font foi. » — J'ai entendu contester cette permission pour les messes basses devant le Saint-Sacrement exposé, tout au moins dans certaines circonstances plus solennelles comme les Quarante-Heures. N'ayant pu, dans notre bibliothèque trop restreinte, trouver de documents là-dessus, je prie l'*Ami* de vouloir bien nous donner réponse aux deux points suivants :

1° Peut-on chanter des cantiques en langue vulgaire aux messes basses célébrées devant le Saint-Sacrement ?

2° Y a-t-il à ce point de vue une règle universelle, ou faut-il distinguer le cas où le Saint-Sacrement est exposé pour une raison particulière, par exemple à l'occasion d'une fête patronale, et le cas où il est exposé en vertu d'une coutume générale, par exemple à l'occasion des Quarante-Heures ?

R. — Qu'on puisse chanter des hymnes et cantiques en langue vulgaire à des messes basses ordinaires, cela n'est pas douteux, et le décret du 31 janvier 1896, n. 3880, en fait foi.

Qu'on le puisse également en dehors des offices publics, même en présence du Saint Sacrement solennellement exposé, le décret du 27 février 1882, n. 3537, ad III, était déjà précis et formel.

Mais le pourrait-on, même pendant les messes basses dites à l'autel de l'exposition, et fût-ce durant les Quarante-Heures ? La question a été résolue dans le sens affirmatif le 31 mars 1909, ad IX et X, à l'exclusion toutefois des hymnes et textes liturgiques, comme *Te Deum*, *Lauda Sion*, Introït, Communion, Litanies de la Sainte Vierge, qu'il est défendu de chanter en langue vulgaire ; et ainsi se trouvent confirmés les décrets S. R. C. 27 fév. 1882 déjà cité et 1er juillet 1904, ad 2.

Q. — Un curé a trois paroisses à desservir. L'Ordo porte pour le 3e dimanche de l'Avent la mention : « En vertu d'un indult apostolique, on fait la solennité de l'Immaculée-Conception. »